



PlantwisePlus au Burundi Rapport annuel 2025



PlantwisePlus permet aux pays de relever avec assurance les défis liés aux menaces phytosanitaires dans un contexte de changement climatique, en donnant aux petits agriculteurs les moyens d'augmenter leurs revenus, de renforcer et d'améliorer la sécurité alimentaire grâce à une production alimentaire plus abondante et de meilleure qualité.

Contents

Acronymes.....	4
Résumé.....	5
Résultat 1 : Amélioration de l'accès des agriculteurs aux services de conseil agricole.....	5
Résultat 2 : Réduction des risques liés aux pratiques de protection des cultures	6
Résultat 3 : Amélioration des services phytosanitaires.....	6
Contribution à la sécurité alimentaire et nutritionnelle nationale	7
Les premiers signes de durabilité	7
Perspectives pour 2026.....	7
Points forts de 2025	8
Résultat 1 : Amélioration de l'accès des agriculteurs aux services de conseil agricole	8
Résultat 2 : Réduction des risques liés aux pratiques de protection des cultures	11
Résultat 3 : Amélioration des services phytosanitaires.....	13
Adaptation au changement climatique et résilience	15
Renforcement des capacités scientifiques nationales grâce à la formation postuniversitaire	15
Analyse de progression 2025	16
Transition de la phase d'expansion à celle de l'institutionnalisation	16
Institutionnalisation, appropriation et alignement des systèmes.....	17
Contraintes et priorités pour 2026	17
Les premiers signes de durabilité	18
Réalisation par rapport aux indicateurs.....	19
Résultats par rapport aux indicateurs du projet	19
Alignement sur les indicateurs spécifiques aux donateurs.....	20
Suivi, évaluation et apprentissage	21
Compte-rendu de l'avancement du projet et des adaptations	21
Priorités pour 2026	22
Gestion des risques et évolution des risques	24
Risques du projet mis à jour.....	24
Risques institutionnels mis à jour	25
Considérations relatives aux risques futurs.....	25
Visibilité	26
Visibilité du projet et reconnaissance nationale.....	26
Communication et sensibilisation du public.....	27
Annexe 1: État d'avancement des activités 2025	28
Annexe 2: Suivi de l'évolution des indicateurs du projet en 2025.....	33
Annexe 3: Évolution du suivi des indicateurs spécifiques aux donateurs en 2025.....	41
Annex 4: Aperçu des risques (mis à jour en décembre 2025).....	45

Acronymes

ABREVPA	Autorité Burundaise de Régulation des Produits Vétérinaires, des Pesticides et des Aliments
BECEPFTFP	Bureau d'Études des Curricula de l'Enseignement des Postes de Formation Technique et Professionnelle
CABI	CAB International
DGIS	Direction générale de la coopération internationale (Pays-Bas)
DPV	Département de la Protection des Végétaux
EAC	Communauté de l'Afrique de l'Est
EKN	Ambassade du Royaume des Pays-Bas
FNS	Sécurité alimentaire et nutritionnelle
GRAS	Services de conseil en matière de genre et de développement rural
IFDC	Centre international pour le développement des engrais
IRRI	Institut international de recherche sur le riz
ISABU	Institut des Sciences Agronomiques du Burundi
ITAB	Institut Technique Agricole du Burundi (Agricultural Vocational Schools)
KAP	Connaissances, attitudes et pratiques
KEPHIS	Service d'inspection phytosanitaire du Kenya
MEC	Campagne nationale de vulgarisation
MEL	Suivi, évaluation et apprentissage
MINEAGRIE	Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Élevage
MMB	Cochenille du manguier (<i>Rastrococcus invadens</i>)
NAP	Plan national d'adaptation
NDC	Contribution déterminée au niveau national
ONCCS	Office National de Contrôle et de Certification des Semences
PCN	Nématode à kyste de la pomme de terre
PHR	Rassemblement phytosanitaire
PMB	Cochenille de la papaye (<i>Paracoccus marginatus</i>)
POMS	Système de gestion de données de PlantwisePlus en ligne
PRA	Analyse des risques phytosanitaires
SBCC	Communication pour le changement social et comportemental
SRP	Pectobacteriaceae responsables de la pourriture molle
TR4	Race tropicale 4 de <i>Fusarium oxysporum</i> f.sp. cubense
UNFCCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques



Résumé

PlantwisePlus Burundi est un projet pluriannuel conçu pour renforcer le système phytosanitaire national et pour soutenir la production agricole durable, les moyens de subsistance des agriculteurs et la résilience agricole. Le projet est financé par l'ambassade du Royaume des Pays-Bas (EKN) et mis en œuvre par le CABI en étroite collaboration avec des institutions nationales de recherche, de réglementation et d'enseignement. Ces organismes incluent : le Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Élevage (MINEAGRIE), l'Institut des Sciences Agronomiques du Burundi (ISABU), le Département de la Protection des Végétaux (DPV), l'Autorité Burundaise de Régulation des Produits Vétérinaires, des Pesticides et des Aliments (ABREVPA), l'Office National de Contrôle et de Certification des Semences (ONCCS), l'Institut Technique Agricole du Burundi (ITAB) et les universités.

Les activités du projet s'articulent autour de trois domaines d'intervention qui se renforcent mutuellement et qui guident la mise en œuvre :

- a. **Amélioration de l'accès des agriculteurs aux services de conseil agricole.**
- b. **Réduction des risques liés aux pratiques de protection des cultures.**
- c. **Amélioration des services phytosanitaires.**

Le présent rapport rend compte des progrès réalisés au cours de la période de mise en œuvre de 2025.

Après un lancement retardé fin 2024, PlantwisePlus Burundi est passé à une phase de mise en œuvre accélérée tout au long de l'année 2025. Le projet a enregistré des progrès significatifs dans les trois domaines d'intervention. Les services de conseil ont été étendus à l'ensemble du pays. Les systèmes de réglementation et de protection des cultures ont été renforcés. La gouvernance phytosanitaire a évolué vers des processus fondés sur l'analyse des risques et institutionnalisation. Ensemble, ces évolutions constituent une étape importante vers un système phytosanitaire plus résilient et géré au niveau national.

Résultat 1 : Amélioration de l'accès des agriculteurs aux services de conseil agricole

Les activités des cliniques des plantes se sont rapidement développées, couvrant désormais l'ensemble du territoire national, dans toutes les provinces et toutes les communes. Quatre-vingt-quinze nouvelles cliniques ont été créées, et cinq cliniques permanentes ont été intégrées au sein du DPV. Grâce à ce réseau, 79 115 agriculteurs (dont 60 % de femmes) ont bénéficié de conseils phytosanitaires. Les équipes nationales ont formé 449 nouveaux docteurs des plantes, portant ainsi le nombre total de professionnels qualifiés à 789. La collaboration avec le Centre international pour le développement des engrais (IFDC) a permis d'approfondir les compétences techniques des services de conseil, tandis que les réunions de mise à niveau ont renforcé la qualité et la cohérence de ces services.

Les efforts d'institutionnalisation se sont intensifiés. Le Département des statistiques a lancé la mise au point d'un outil national de données agricoles inspiré du formulaire de prescription des cliniques des plantes. Les discussions se sont également poursuivies concernant l'intégration des responsabilités des cliniques des plantes dans les descriptions de poste et les systèmes d'évaluation des performances gouvernementales. L'intégration des modules PlantwisePlus dans l'ensemble des 47 ITAB a permis de garantir la formation à long terme d'un vivier de personnel de vulgarisation qualifié en matière de diagnostic et de pratiques de conseil. Plus de 1 300 étudiants ont commencé leur formation dans le cadre du programme révisé.

Des initiatives complémentaires de vulgarisation ont permis d'élargir la portée du projet en 2025. Les rassemblements phytosanitaires ont mobilisé environ 60 000 agriculteurs. La Campagne nationale de vulgarisation (MEC) a diffusé des messages ciblés sur les nuisibles prioritaires par le biais de la radio, des plateformes numériques et de supports imprimés. Des outils numériques d'accompagnement ont été testés, et une étude de faisabilité dans le cadre de l'approche One Health a mis en évidence des possibilités de renforcer les liens entre la santé des végétaux, la santé environnementale et la santé humaine. La prise en compte des questions de genre a également été renforcée grâce à un travail d'analyse, à un manuel de formation et à des dialogues au niveau communautaire.

Résultat 2 : Réduction des risques liés aux pratiques de protection des cultures

La sensibilisation aux risques liés aux pesticides s'est accrue grâce à l'enquête nationale sur les connaissances, les attitudes et les pratiques (KAP) en matière de pesticides. Cette évaluation a permis de recueillir des données sur les habitudes d'utilisation des pesticides et les lacunes réglementaires, et ses conclusions ont servi de base à l'élaboration d'une stratégie ciblée de communication pour le changement social et comportemental (SBCC). La lutte biologique a également connu des progrès significatifs. Une installation d'élevage de parasitoïdes de la cochenille du manguier (MMB) a été mise en place à l'ISABU et s'est accompagnée d'une formation spécialisée du personnel au Kenya. Les premières mises en place sur le terrain ont montré des signes encourageants d'implantation. Une évaluation rapide de la cochenille de la papaye (PMB) a permis d'orienter la préparation d'un dossier réglementaire concernant *Acerophagus papayae*. L'ABREVPA a également retenu 16 biopesticides qui feront l'objet d'une évaluation nationale à partir de 2026.

Un projet pilote de services agricoles a permis de former 41 jeunes, démontrant ainsi le potentiel d'une mise en œuvre locale de solutions plus sûres en matière de protection des cultures.

Résultat 3 : Amélioration des services phytosanitaires

Les capacités phytosanitaires se sont nettement améliorées en 2025. Une évaluation des laboratoires à l'échelle nationale a permis d'identifier des possibilités d'optimisation des ressources diagnostiques dans sept établissements et a servi de base à la mise en place d'un réseau de laboratoires coordonné. Le DPV a également renouvelé son accréditation ISO/CEI 17020:2012, renforçant ainsi la crédibilité des activités nationales d'inspection et de certification. De nouveaux progrès ont été réalisés grâce à l'élaboration de protocoles nationaux concernant le nématode à kyste de la pomme de terre (PCN) et les *Pectobacteriaceae* responsables de la pourriture molle (SRP), ainsi qu'à la formation de 30 membres du personnel. Une mission technique conjointe menée avec le Service d'inspection phytosanitaire du Kenya (KEPHIS) a permis de renforcer encore les compétences en matière de diagnostic des principaux organismes nuisibles des pommes de terre soumis à quarantaine.

La gouvernance fondée sur les risques a progressé de manière constante en 2025. La veille prospective et la réalisation de 21 analyses des risques phytosanitaires (PRA) ont permis de renforcer les capacités nationales en matière d'identification et de hiérarchisation des menaces émergentes. La liste actualisée des organismes nuisibles réglementés a remplacé la version de 2006, marquant ainsi une étape réglementaire majeure. Les plans d'urgence concernant *Fusarium oxysporum* f.sp. *cubense*, race tropicale 4 (Foc TR4), et d'autres nuisibles prioritaires ont été finalisés. La surveillance des virus des solanacées par séquençage métagénomique a permis d'améliorer davantage la capacité de détection précoce.

Contribution à la sécurité alimentaire et nutritionnelle nationale

Les résultats du projet ont contribué directement à la réalisation des objectifs de la Direction générale de la coopération internationale (DGIS) en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle (FNS). Les services de conseil et les actions de communication ont permis d'améliorer les connaissances, la résilience et l'inclusion des agriculteurs. Les données des cliniques des plantes ont montré que plus de 21 360 hectares de terres agricoles ont été soumis à des pratiques améliorées de protection des cultures. Le renforcement institutionnel au sein des différentes administrations publiques a consolidé les fondements d'une gouvernance phytosanitaire fondée sur des données probantes.

Les premiers signes de durabilité

Plusieurs voies vers le développement durable ont été consolidées en 2025. Les cliniques des plantes sont de plus en plus intégrées aux systèmes nationaux de conseil et bénéficient du soutien d'un nombre croissant de formateurs nationaux. L'intégration des programmes au sein des ITAB garantit un flux constant de personnel qualifié. Les investissements dans les infrastructures de lutte biologique et les processus réglementaires ont jeté les bases de solutions plus sûres pour la protection des cultures. Le renforcement des cadres phytosanitaires, appuyé par une veille prospective, des processus PRA et des listes actualisées des nuisibles, a permis d'améliorer la préparation face aux menaces émergentes. Les partenariats de recherche de troisième cycle continuent de renforcer l'expertise spécialisée au sein des institutions nationales.

Perspectives pour 2026

Les systèmes nationaux étant désormais en place, l'accent sera mis sur la consolidation en 2026. Parmi les priorités figurent la validation des résultats en matière d'adoption au niveau des agriculteurs et le renforcement de l'appropriation institutionnelle. Elles visent également à faire progresser les processus réglementaires relatifs à la lutte biologique et aux biopesticides. Le renforcement de l'intégration des données de surveillance et des données phytosanitaires au sein des systèmes nationaux constitue une autre priorité. Ces efforts contribueront à faire en sorte que les progrès réalisés en 2025 se traduisent par des services phytosanitaires durables, pris en charge au niveau national et pérennes.



Points forts de 2025

En 2025, PlantwisePlus Burundi a considérablement accéléré la mise en œuvre du projet après un démarrage retardé au troisième trimestre 2024. Le projet a également lancé plusieurs activités complémentaires visant à consolider son héritage à long terme et à favoriser sa pérennité. Cette section présente les principales réalisations du plan de travail annuel 2025. L'annexe 1 présente un bilan détaillé de l'avancement des activités prévues, en s'appuyant sur le diagramme de Gantt du projet pour mettre en évidence à la fois les domaines où la mise en œuvre a dépassé les attentes et les activités nécessitant une attention particulière.

Résultat 1 : Amélioration de l'accès des agriculteurs aux services de conseil agricole

Activités consolidées des cliniques des plantes

En 2025, le réseau de conseil PlantwisePlus a atteint une couverture nationale complète. Les activités des cliniques des plantes se sont rapidement développées, avec la création de 95 nouvelles cliniques et l'intégration de cinq cliniques permanentes au sein du DPV. Ces ajouts ont porté le nombre total de cliniques opérationnelles à 221, assurant ainsi une couverture dans toutes les provinces et communes. Grâce à ce réseau, 79 115 agriculteurs (dont 60 % de femmes) ont bénéficié de conseils phytosanitaires au cours de l'année.

La croissance opérationnelle s'est accompagnée d'un renforcement des ressources humaines. Une promotion de 449 nouveaux docteurs des plantes (dont 25 % de femmes) a suivi une formation dispensée par des équipes nationales avec le soutien technique du CABI. Ce groupe comprenait des agronomes de zone ainsi que des membres du personnel du DPV, de l'ABREVPA, des programmes de l'IFDC, des ITAB et des organisations de producteurs. Leur arrivée porte à 789 le nombre de docteurs des plantes formés au niveau national, encadrés par 84 formateurs nationaux.

La collaboration avec l'IFDC a permis d'élargir davantage le contenu technique des services de conseil. Les sessions conjointes de formation des formateurs (ToT) organisées dans le cadre des programmes de l'IFDC ont permis de former des formateurs nationaux capables de fournir des conseils intégrés en matière de lutte contre les nuisibles, de qualité des semences et de fertilité des sols. Cette évolution permet aux docteurs des plantes d'aller au-delà des diagnostics de base et d'offrir des conseils plus globaux, visant à améliorer la productivité.

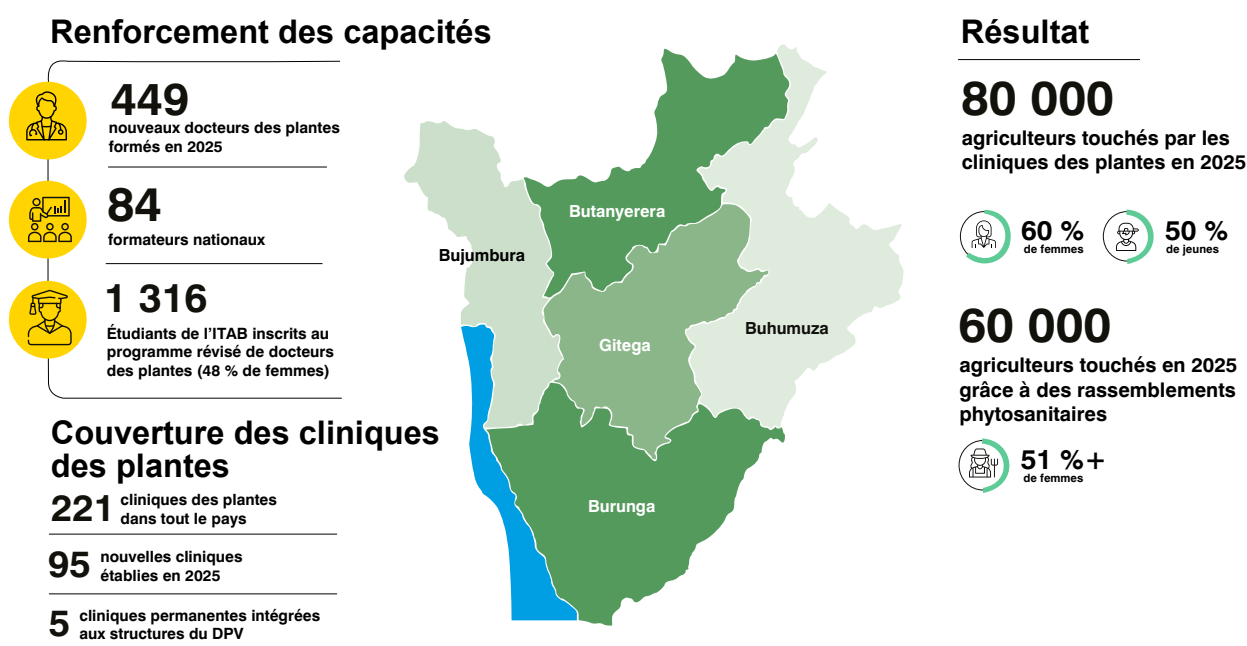
La qualité du service a été améliorée grâce à deux réunions de perfectionnement nationales sectorielles. Ces réunions ont permis aux docteurs des plantes d'échanger leurs expériences sur le terrain, de discuter des nouveaux problèmes liés aux nuisibles et d'harmoniser davantage la prestation des conseils. Parallèlement, la systématisation des données issues des cliniques des plantes s'est accélérée. Un forum multipartite sur les données a été organisé afin d'accélérer l'intégration des indicateurs de santé des plantes dans les systèmes officiels de déclaration du gouvernement. Les parties prenantes se sont également mises d'accord sur la définition de rôles structurés pour l'accès aux données au sein du système de gestion en ligne PlantwisePlus (POMS).

Des signes d'une appropriation nationale plus profonde ont continué à apparaître. Le Département des statistiques a commencé à mettre au point un outil national de données agricoles inspiré du formulaire de prescription des cliniques des plantes. À mesure que les réformes en matière de décentralisation progressent, les premières discussions ont également porté sur la manière dont les responsabilités liées aux cliniques des plantes pourraient être formalisées dans les descriptions de poste et les indicateurs de performance au sein des institutions concernées.

Une étape institutionnelle majeure a été franchie grâce à l'intégration des modules PlantwisePlus dans le programme des 47 ITAB. En collaboration avec le ministère de l'Éducation par l'intermédiaire du BECEPFTFP, le projet a validé et diffusé sept guides et manuels de formation. Au cours de l'année universitaire 2025/2026, 1 316 étudiants de deuxième année (dont 48 % de femmes) ont commencé leur formation dans le cadre du programme révisé. Cette initiative garantit la formation continue de personnel de vulgarisation compétent en matière de diagnostic et de pratiques de conseil fondées sur des données probantes.

Renforcement des services de conseil à l'échelle nationale

Élargir la couverture, renforcer les capacités, étendre la portée



Renforcement des services de conseil agricole prenant en compte des questions de genre

En 2025, le projet a réalisé des progrès significatifs dans le renforcement de la prise en compte des questions de genre au sein des services de vulgarisation agricole. De nouveaux travaux d'analyse et des mesures ciblées de renforcement des capacités ont permis d'identifier les obstacles structurels qui entravent l'accès des femmes aux services de vulgarisation. Ils ont également fourni aux acteurs nationaux les outils nécessaires pour surmonter ces obstacles.

Une étude approfondie menée par les Services de conseil en matière de genre et de développement rural (GRAS) a synthétisé les données nationales et régionales relatives aux obstacles qui limitent la participation des femmes aux systèmes de conseil agricole. Cette étude a mis en évidence des disparités en matière d'accès à la terre, de niveau d'éducation, d'utilisation des technologies et de pouvoir de décision. Elle a recommandé d'aller au-delà des objectifs de participation et d'intégrer des pratiques tenant compte de la dimension de genre dans les processus institutionnels. L'étude a également souligné la nécessité d'une coordination renforcée par le biais d'une structure de travail GRAS officialisée.

Une évaluation des connaissances, attitudes et pratiques (KAP) axée sur le genre, menée auprès des docteurs des plantes, est venue compléter l'analyse GRAS. L'évaluation a permis de mettre en évidence des lacunes dans les connaissances ainsi que des facteurs comportementaux qui influent sur la prestation équitable des services de conseil. Ces conclusions ont servi de base à l'élaboration d'un manuel de formation sur l'intégration de la dimension de genre dans le cadre du programme PlantwisePlus Burundi. Ce manuel fournit des conseils pratiques pour intégrer les questions de genre dans les diagnostics, la communication et les recommandations.

S'appuyant sur ces données factuelles, le projet a formé 12 formateurs nationaux (dont sept femmes) afin d'intégrer des approches tenant compte de la dimension de genre dans la formation des docteurs des plantes et les services de conseil sur le terrain. Ce groupe de formation joue désormais un rôle central dans l'intégration de pratiques tenant compte de la dimension de genre au sein du système de vulgarisation.

Au niveau local, le projet a favorisé l'organisation de dialogues structurés sur l'égalité des sexes au sein de 14 coopératives agricoles. Ces discussions ont rassemblé 583 participants, dont 292 femmes et 171 jeunes de moins de 35 ans. Les animateurs ont utilisé un livret de discussion destiné aux agriculteurs, élaboré dans le cadre du projet, pour orienter les échanges sur les rôles liés au genre, la prise de décision et la participation aux activités phytosanitaires. Ces sessions ont favorisé une réflexion collective sur les mesures concrètes à prendre pour renforcer l'accès équitable aux services de protection des cultures et de conseil.

Ensemble, ces mesures ont permis de consolider les bases nécessaires à la mise en place de services phytosanitaires plus inclusifs. Elles ont mené des actions de sensibilisation, fournies aux formateurs nationaux des outils tenant compte des questions de genre et favorisé le dialogue au sein des communautés sur la participation équitable.

Approches complémentaires en matière de vulgarisation

Les approches de vulgarisation complémentaires se sont considérablement développées en 2025, alliant une implication directe des agriculteurs à des canaux de communication à large portée. Ces approches ont permis d'améliorer la visibilité et l'accessibilité des informations phytosanitaires, en particulier pour les femmes et les agriculteurs des zones reculées.

Les rassemblements phytosanitaires (PHR) ont rassemblé environ 60 000 agriculteurs, dont plus de la moitié étaient des femmes. Ces rassemblements ont donné lieu à des démonstrations pratiques et à des conseils sur les nuisibles prioritaires et les pratiques de protection des cultures. Les thèmes ont été sélectionnés à l'issue de consultations avec les partenaires nationaux et en tenant compte des nouvelles tendances observées dans les données issues des cliniques des plantes. Cela a permis de s'assurer que les messages répondaient aux défis phytosanitaires les plus urgents.

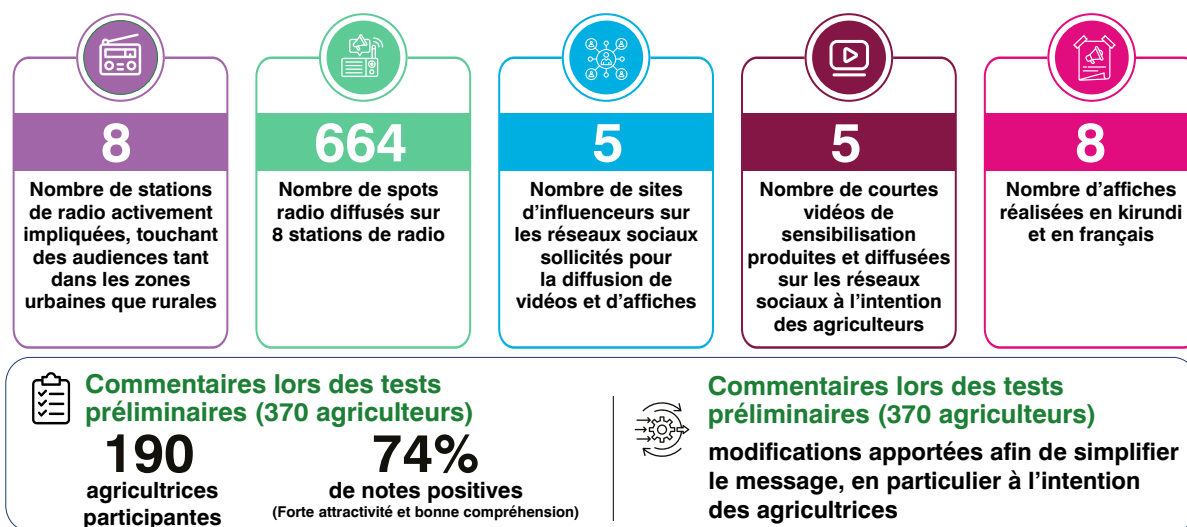
La campagne nationale de vulgarisation (MEC), menée sous la bannière *Umwimbu ku Bwacu*, a permis de renforcer davantage les efforts de sensibilisation. Menée de novembre à décembre 2025, cette campagne a diffusé des messages ciblés sur des nuisibles tels que la cochenille du manguier (MMB), la cochenille de la papaye (PMB) et la mineuse de la tomate. Les plateformes radiophoniques et numériques s'emploient activement à recueillir des informations sur la mémorisation des messages et l'efficacité globale des campagnes ; les indicateurs consolidés seront publiés en 2026.

Les messages radio ont fait l'objet d'un test préalable auprès de 370 agriculteurs (dont 190 femmes) afin d'évaluer la clarté et la pertinence. Soixante-quatorze pour cent des personnes interrogées ont évalué ces messages de manière positive et ont formulé des commentaires qui ont permis d'apporter des améliorations visant à simplifier le contenu et à le rendre plus attrayant, en particulier pour les agricultrices. La campagne nationale comprenait 664 spots radio diffusés sur huit stations, cinq campagnes sur les réseaux sociaux menées par des influenceurs, cinq courtes vidéos et huit affiches en [kirundi et en français](#).

Des outils de conseil en ligne ont également été mis en place pour compléter les services en présentiel. Seize formateurs nationaux (dont 31 % de femmes) ont présenté l'application [PlantwisePlus Factsheets](#) et l'application [Crop Sprayer](#) à 70 docteurs des plantes lors de réunions de groupe. Chaque docteur des plantes a reçu un lien de suivi unique afin de suivre l'engagement des agriculteurs. Ce projet pilote visait à toucher environ 5 000 agriculteurs. Le suivi initial a permis de mettre en évidence des éléments clés concernant les lacunes en matière de culture numérique, les difficultés liées à la communication d'informations et les possibilités d'améliorer la convivialité.

Enfin, une [étude de faisabilité dans le cadre de l'approche One Health](#) a examiné les possibilités d'intégrer les aspects liés à la santé des végétaux, à l'environnement et à la santé humaine dans les systèmes de conseil et de réglementation. L'étude a mis en évidence des lacunes dans la coordination interministérielle et a souligné le recours persistant aux pesticides chimiques en raison de l'accès limité à des solutions de remplacement intégrées. Ces résultats ont confirmé l'importance des services de conseil en tant que point d'entrée pour la résilience environnementale et la protection de la santé publique.

Campagne nationale de vulgarisation au Burundi (de novembre à décembre 2025)



Les indicateurs d'audience consolidés seront intégrés au cycle de reporting de 2026

Résultat 2 : Réduction des risques liés aux pratiques de protection des cultures

Une prise de conscience accrue des risques liés aux pesticides et des alternatives plus sûres

En 2025, le projet a permis de réaliser des progrès considérables en matière de sensibilisation aux risques liés aux pesticides et de promotion de pratiques plus sûres de protection des cultures. Une grande partie de ces travaux s'est appuyée sur l'évaluation nationale des connaissances, attitudes et pratiques (KAP) en matière de pesticides lancée fin 2024. Cette étude a permis de mieux identifier les pratiques en matière d'utilisation des pesticides, les lacunes réglementaires et les perceptions des parties prenantes dans huit provinces.

Un atelier national de validation, organisé en collaboration avec l'ABREVPA, l'ISABU, l'Université du Burundi et le CAB, a confirmé que les résultats de l'enquête KAP reflétaient fidèlement la situation sur le terrain. L'atelier a permis d'identifier des actions prioritaires, notamment le renforcement de la surveillance réglementaire, l'amélioration de la formation des distributeurs de produits agricoles, la rationalisation des procédures d'évaluation des biopesticides et une sensibilisation accrue des agriculteurs. Certaines conclusions étant sensibles, notamment celles concernant l'utilisation abusive des pesticides, le rapport fait actuellement l'objet d'un examen approfondi en collaboration avec l'ABREVPA et devrait être finalisé en 2026.

Sur la base de ces données, le projet a élaboré une stratégie ciblée de communication pour le changement social et comportemental (SBCC) sous la bannière *Umwimbu ku Bwacu*. Bien que complémentaire au MEC, l'initiative SBCC s'est concentrée spécifiquement sur les comportements liés au choix des pesticides, à leur manipulation en toute sécurité, au respect de la réglementation et à l'adoption de solutions de remplacement présentant moins de risques. D'autres supports de communication ont été réalisés, notamment des spots radio, des émissions, des fictions, des affiches et des vidéos courtes. Des distributeurs de produits agricoles et des agriculteurs de référence ont été délibérément sollicités pour jouer le rôle de relais communautaires afin de promouvoir une utilisation responsable des pesticides au niveau local.

Solutions de lutte biologique contre les nuisibles prioritaires

Les initiatives en matière de lutte biologique ont considérablement progressé en 2025, notamment contre le MMB (*Rastrococcus invadens*). Les données ont mis en évidence des pertes économiques considérables liées au MMB, notamment des pertes de production de 18 à 31 %, une baisse des rendements de 23 à 49 % et une diminution de 8 % des ventes de mangues. La lutte chimique ayant une efficacité limitée, le projet a soutenu la mise en place d'une installation dédiée à l'élevage de parasitoïdes à l'ISABU. Cette installation permet la production à grande échelle de *Gyranusoidea tebygi* et de *Anagyrus mangicola*. Par ailleurs, le projet a permis à deux techniciens de l'ISABU de suivre une formation spécialisée sur l'élevage de parasitoïdes et la gestion de la qualité au Kenya.

Les parasitoïdes sont des insectes utiles dont les stades immatures se développent à l'intérieur ou sur un insecte nuisible, finissant par le tuer. Cela en fait des agents très efficaces pour la lutte biologique classique.

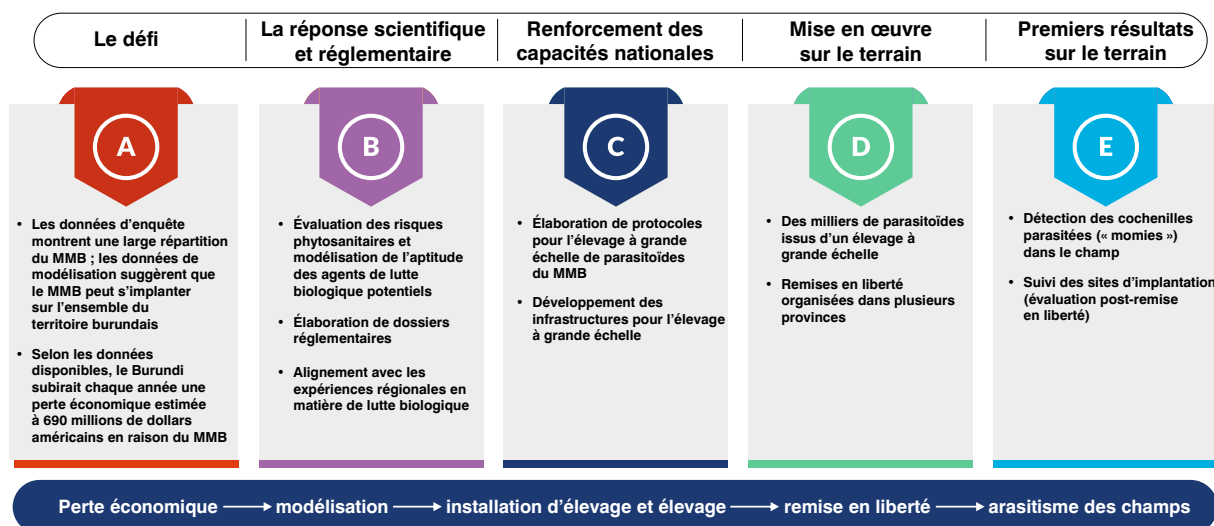
Les efforts d'élevage ont permis de procéder à des lâchers dans la nature sur des sites sélectionnés à Bujumbura, Burunga et Butanyerera. Environ 1 000 parasitoïdes adultes et 400 hôtes parasites ont été lâchés conformément aux protocoles établis en matière de lutte biologique. Les premières observations effectuées quatre mois plus tard ont permis de recenser des MMB parasites et des parasitoïdes adultes sur le terrain, ce qui constitue un signe encourageant de leur implantation.

Pour le PMB (*Paracoccus marginatus*), une évaluation rapide portant sur 146 exploitations agricoles réparties dans quatre provinces a confirmé la présence généralisée de l'infestation, en particulier dans les zones agroécologiques chaudes de plaine et de moyenne altitude. Ce nuisible a également été observé sur plusieurs cultures hôtes, notamment le manioc, la goyave, l'avocat, la mangue, les agrumes, la tomate et le piment. Ces résultats ont servi de base à l'élaboration et à la soumission d'un dossier réglementaire visant à obtenir l'autorisation d'importer *Acerophagus papayae* à des fins de lutte biologique classique.

Afin d'élargir l'accès à des solutions plus sûres pour la protection des cultures, le projet a aidé l'ABREVPA à sélectionner 16 produits biopesticides qui feront l'objet d'une évaluation nationale à partir de 2026. La hiérarchisation s'est concentrée sur les combinaisons nuisibles-cultures associées à une utilisation intensive de pesticides. Parmi ces combinaisons figuraient la chenille légionnaire d'automne sur le maïs, les pucerons et les aleurodes sur les haricots, la fausse pyrale sur l'avocatier, ainsi que l'anthracnose et la punaise sur le caféier. De nombreux produits sont déjà homologués dans d'autres pays de la Communauté de l'Afrique de l'Est (EAC), ce qui offre la possibilité de simplifier les procédures réglementaires. Les essais d'efficacité seront menés conjointement par l'ABREVPA et l'ISABU, avec le soutien technique du CABI.

Lutte contre la cochenille du manguiier par la lutte biologique classique

De la menace économique à une réponse fondée sur la science



Possibilités de création de revenus pour les jeunes et les femmes

Le projet a permis de faire progresser les efforts visant à associer des pratiques plus sûres en matière de protection des cultures à des opportunités économiques locales pour les jeunes et les femmes. Ce travail s'est appuyé sur une étude exploratoire nationale qui a permis d'identifier des modèles économiques potentiels dans le domaine des services agricoles, en phase avec les besoins des agriculteurs. Au lieu de mettre en place un programme de formation standardisé, le projet a adopté une approche adaptée aux besoins. Cela a permis aux coopératives agricoles d'identifier les lacunes prioritaires en matière de services au sein de leurs communautés.

Sur la base de ces conclusions, un cadre de formation modulaire dédié aux services agricoles a été mis au point. Ce programme associe des modules techniques, tels que la lutte intégrée contre les nuisibles, à des formations à l'entrepreneuriat et à des activités de mentorat par les pairs. Il est conçu pour apporter aux participants des compétences techniques et commerciales nécessaires pour fournir des services adaptés au contexte local.

En 2025, 41 jeunes (dont 20 femmes) ont été formés dans le cadre de cette approche. Bien qu'il s'agisse d'une phase pilote initiale, les résultats montrent clairement qu'il existe un potentiel pour des modèles de services agricoles viables, répondant à une demande avérée des agriculteurs. L'expansion prévue pour 2026 mettra l'accent sur le renforcement des structures de mentorat et l'élaboration d'un modèle de formation des formateurs afin de soutenir la croissance des prestataires de services agricoles locaux.

Développement de modèles de services agricoles portés par des femmes et des jeunes

Des données à l'entreprise



Résultat 3 : Amélioration des services phytosanitaires

Renforcement des mesures phytosanitaires et des capacités de diagnostic

En 2025, des progrès significatifs ont été réalisés dans le renforcement du système phytosanitaire national du Burundi. Ces progrès ont été rendus possibles grâce à l'amélioration des capacités de diagnostic, au renforcement de la réglementation et à une meilleure coordination entre les principales institutions. Une évaluation nationale a permis d'analyser les capacités diagnostiques de sept laboratoires. Parmi ceux-ci figuraient l'ISABU, le DPV, l'ONCCS, l'université de Ngozi et l'Institut international de recherche sur le riz (IRRI). Bien que le pays dispose des équipements de diagnostic indispensables, l'évaluation a révélé que les ressources sont souvent sous-utilisées en raison de problèmes de coordination et de pénurie de personnel. Ces résultats ont servi de base à des recommandations visant à mettre en place un réseau national de laboratoires collaboratifs, à améliorer l'utilisation des équipements et à renforcer la coordination en matière de diagnostic.

La crédibilité institutionnelle a été encore renforcée grâce au soutien apporté au renouvellement de l'accréditation ISO/IEC 17020:2012 du DPV auprès du Service d'accréditation de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADCAS). La présente norme définit les exigences relatives à la compétence et à l'impartialité des organismes d'inspection chargés des contrôles phytosanitaires, de la certification et de la surveillance réglementaire. Le maintien de l'accréditation renforce la confiance des partenaires commerciaux et favorise le respect des exigences internationales en matière de protection des végétaux.

Deux protocoles phytosanitaires nationaux ont été élaborés pour les nuisibles prioritaires soumis à quarantaine : Nématode à kyste de la pomme de terre (PCN) et Pectobacteriaceae responsables de la pourriture molle (SRP). Le PCN est un nématode rond microscopique qui s'attaque aux racines de la pomme de terre et réduit le rendement en tubercules, tandis que le SRP désigne une bactérie responsable de la pourriture molle, qui entraîne la dégradation et la pourriture des tissus de la pomme de terre. Ensemble, ces nuisibles constituent une menace sérieuse pour la production et le commerce de la pomme de terre.

Au total, 30 membres du personnel du DPV, de l'ISABU et de l'ONCCS (dont 40 % de femmes) ont été formés afin de contribuer à la mise en œuvre de ces protocoles. Le renforcement des capacités s'est poursuivi grâce à une mission technique conjointe menée par des experts du CABI et du KEPHIS. Cette mission a permis d'offrir une formation pratique sur les inspections sur le terrain, les procédures de diagnostic et la gestion des risques phytosanitaires. La formation a porté sur les principaux nuisibles soumis à quarantaine affectant la pomme de terre, notamment le PCN, le SRP et le complexe d'espèces *Ralstonia solanacearum*. Ce dernier est un groupe de bactéries responsable des maladies du flétrissement chez la pomme de terre et d'autres cultures de la famille des solanacées.

Institutionnalisation des processus de hiérarchisation des nuisibles

La hiérarchisation des risques phytosanitaires a considérablement progressé en 2025. Ces progrès s'inscrivent dans le prolongement des travaux de veille prospective lancés en 2023 et 2024. À l'aide de l'outil [de veille prospective du CABI](#), des experts nationaux ont recensé plus de 1 900 menaces phytosanitaires potentielles qui n'avaient jamais été signalées auparavant au Burundi. À l'issue d'une série de filtres et d'examen par des experts, les espèces ayant un impact sur les principales cultures et chaînes de valeur nationales ont été classées par ordre de priorité en vue d'une analyse plus approfondie et d'un examen réglementaire.

Sur la base de cette hiérarchisation des priorités, 21 analyses des risques phytosanitaires (PRA) ont été menées à bien grâce aux contributions du DPV, de l'ISABU, de l'ONCCS et d'experts régionaux, ainsi qu'aux avis techniques du KEPHIS. Au total, 21 membres du personnel national (dont cinq femmes) ont été formés à la méthodologie de PRA. Ces démarches ont abouti à la publication de la liste actualisée des nuisibles réglementés au Burundi, qui remplace la liste précédente datant de 2006. La nouvelle liste est conforme aux directives de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) et renforce le cadre juridique et technique du pays en matière de prévention de l'introduction et de la propagation de nuisibles aux végétaux.

Ils peuvent également servir de base à des recommandations préventives concernant l'approvisionnement en semences et la surveillance à la ferme dans le cadre des systèmes semenciers.

Renforcement de la transition du Burundi vers une gouvernance phytosanitaire proactive et fondée sur les risques

Plans prioritaires de prévention et de lutte contre les nuisibles

Parallèlement, un plan national générique d'urgence a été élaboré afin d'orienter l'action nationale face aux nouveaux nuisibles soumis à quarantaine. Il fournit un cadre global pour la prévention, la surveillance, l'intervention rapide et la gestion des situations d'urgence. Ce cadre définit des procédures claires destinées à orienter l'action nationale en cas d'épidémie de nuisibles.

Ensemble, ces plans font passer le système d'une attitude réactive à une approche structurée et fondée sur les risques. Ils permettent également d'aligner les mesures nationales de préparation sur les normes phytosanitaires internationales.

Adaptation au changement climatique et résilience

En 2025, le projet a mené des travaux d'analyse visant à évaluer les priorités nationales du Burundi en matière d'adaptation agricole. Il a également évalué les progrès réalisés en matière de renforcement de la résilience climatique au sein des systèmes agricoles à petite échelle. Cette initiative s'est articulée autour d'une étude de référence approfondie intitulée *Accelerating Smallholder Agriculture Adaptation in Burundi* (Accélérer l'adaptation de l'agriculture paysanne au Burundi), qui examine la manière dont les politiques nationales d'adaptation au changement climatique sont mises en œuvre dans la pratique. Cette analyse s'inscrit dans le cadre du Plan national d'adaptation (NAP) et des contributions déterminées au niveau national (NDC) au titre de l'UNFCCC, et sa validation avec les parties prenantes nationales est prévue pour 2026.

Cette évaluation confirme que le Burundi dispose d'un cadre politique solide en matière d'adaptation agricole. Les cadres nationaux accordent systématiquement la priorité à l'agriculture intelligente face au climat, à la conservation des sols et de l'eau, à l'agroforesterie, à l'irrigation, aux systèmes semenciers résilients et au renforcement des services de vulgarisation. Cependant, la mise en œuvre reste inégale et repose en grande partie sur des projets ponctuels. L'adoption de pratiques d'adaptation a tendance à se concentrer dans les régions bénéficiant d'un soutien institutionnel plus solide. D'autres régions sont confrontées à des contraintes liées aux infrastructures, aux capacités de vulgarisation et à l'accès aux informations climatiques.

Les résultats mettent également en évidence des lacunes persistantes en matière de financement et d'encadrement institutionnel qui freinent la mise en œuvre à l'échelle nationale. Bien que des initiatives prometteuses soient en cours, des investissements considérables restent nécessaires, tant au niveau des aménagements physiques que des systèmes institutionnels, pour traduire les engagements politiques nationaux en une résilience généralisée. L'analyse souligne le rôle essentiel des systèmes phytosanitaires dans ce programme plus large de résilience, en soulignant que la pression exercée par les nuisibles s'intensifie dans un contexte de changement climatique.

Au-delà de sa valeur analytique, ce rapport constitue une base factuelle pratique et axée sur les politiques, destinée à soutenir le dialogue national et à orienter les décisions d'investissement. Il met également en évidence le caractère transversal de la résilience au changement climatique au sein de PlantwisePlus, compte tenu de son influence sur les systèmes de conseil, la protection des cultures, les processus de surveillance et le renforcement institutionnel. Les activités de validation et de concertation politique prévues en 2026 contribueront à renforcer l'adoption de ces mesures et à garantir leur adéquation avec les priorités nationales.

Renforcement des capacités scientifiques nationales grâce à la formation postuniversitaire

Le renforcement des capacités scientifiques nationales dans le domaine phytosanitaire constitue un autre volet transversal important du projet. Au cours de l'élaboration du projet, les partenaires nationaux ont souligné le manque d'expertise spécialisée dans des domaines tels que le diagnostic des nuisibles, l'évaluation des risques phytosanitaires, la lutte biologique et la prise de décision dans le domaine phytosanitaire. Il est essentiel de combler cette lacune pour assurer la pérennité des systèmes de protection phytosanitaire au-delà de la durée des initiatives financées par des fonds externes.

Pour répondre à ce besoin, le projet a mis en place des partenariats de formation postuniversitaire avec l'Université de Nairobi et l'Université du Burundi. Ces partenariats permettent aux activités menées dans le cadre des projets de générer de nouvelles données scientifiques tout en renforçant les connaissances techniques et les capacités institutionnelles au niveau national.

À la fin de l'année 2025, seize étudiants de troisième cycle, dont quinze en master et un en doctorat, étaient rattachés à des axes de recherche financés par le projet. Une étudiante en master et une en doctorat, toutes deux des femmes, sont inscrites à l'université de Nairobi. Quatorze étudiants en master, dont quatre femmes, sont inscrits à l'Université du Burundi.

Les thèmes de recherche portent sur des domaines prioritaires en adéquation avec les objectifs du projet. Il s'agit notamment de la surveillance des nuisibles, de l'évaluation des risques liés aux nuisibles, de la lutte biologique, de la réduction des risques liés aux pesticides et de l'efficacité des services de conseil. En plus de la production de nouveaux ensembles de données et de résultats scientifiques, ces études fourniront des analyses qui serviront de base aux activités en cours dans le cadre du projet et renforceront la base de données nationales en matière de gestion phytosanitaire.

Il est important de noter que tous les étudiants participants sont des membres du personnel des institutions partenaires nationales : l'ISABU (4), le DPV (3), l'ABREVPA (3), l'ONCCS (3) et le Bureau Burundais de Normalisation et Contrôle de la Qualité (3). Cela permet de garantir que les compétences acquises dans le cadre de la formation postuniversitaire restent ancrées au sein du système phytosanitaire national. En renforçant les capacités techniques des institutions existantes, plutôt qu'en créant des structures parallèles, le projet favorise l'appropriation nationale à long terme.

Dans le prolongement de ces acquis, la section suivante examine comment les activités menées en 2025 ont contribué au renforcement du système et à une institutionnalisation plus approfondie.



Analyse de progression 2025

Dans l'ensemble, les investissements réalisés en 2025 ont permis de renforcer les services de conseil. Ils ont également sensibilisé davantage aux risques liés aux pesticides et aux alternatives plus sûres, et ont renforcé les capacités phytosanitaires en matière de détection précoce et d'intervention coordonnée. Ensemble, ces changements marquent le passage d'une phase initiale d'expansion du système à une phase d'institutionnalisation plus approfondie.

Cette section évalue les progrès réalisés dans trois domaines étroitement liés. Elle examine tout d'abord comment ces activités sont passées d'une phase d'expansion à une phase d'intégration institutionnelle. Elle passe ensuite en revue les premiers signes d'appropriation nationale, d'un meilleur alignement et d'une coordination renforcée entre les principaux acteurs de la protection phytosanitaire. Enfin, elle met en évidence les principales difficultés rencontrées lors de la mise en œuvre et identifie les domaines prioritaires à consolider en 2026.

Transition de la phase d'expansion à celle de l'institutionnalisation

En 2025, le projet est passé de sa phase initiale de déploiement à une phase d'intégration institutionnelle plus approfondie et d'assurance qualité. Même si l'expansion géographique s'est poursuivie dans une certaine mesure, l'accent a été mis sur le renforcement de la qualité des services de conseil et la mise en place des systèmes de base nécessaires aux nouveaux axes de travail. Cette transition visait également à renforcer l'appropriation nationale et à veiller à ce que les activités soutenues par le projet s'alignent davantage sur les plans nationaux de développement agricole.

Services de conseil : de l'expansion à la qualité et à l'institutionnalisation

La mise en place d'un réseau national de cliniques des plantes a marqué l'aboutissement de plusieurs années de développement progressif du système. L'expansion se poursuivra là où elle s'avère nécessaire, mais l'orientation stratégique en 2025 s'est de plus en plus orientée vers l'amélioration de la qualité du service. Elle s'est également attachée à renforcer les mécanismes de suivi et à aligner davantage les fonctions consultatives sur les mandats institutionnels.

Les capacités institutionnelles se sont renforcées parallèlement à cette transition. L'élargissement du réseau de formateurs MINEAGRIE et le renforcement de la collaboration avec les programmes de l'IFDC témoignent d'une appropriation croissante des services de conseil par les acteurs nationaux. L'implication précoce des systèmes statistiques nationaux témoigne d'une évolution progressive vers l'intégration des données issues des cliniques des plantes au sein des structures gouvernementales.

Des approches complémentaires en matière de vulgarisation ont favorisé cette transition. Les MEC, les PHR et le renforcement des messages de conseil ont contribué à intégrer les conseils phytosanitaires dans un écosystème national de vulgarisation plus coordonné.

Une protection des cultures plus sûre : élaboration de parcours cliniques fondés sur des données probantes

Les progrès réalisés dans le cadre du résultat 2 ont montré une évolution manifeste, passant d'une simple sensibilisation générale à des approches plus structurées et fondées sur des données probantes. Les conclusions tirées de l'évaluation des KAP en matière de pesticides ont guidé la définition des priorités réglementaires et ont servi

de base à la conception d'interventions visant à modifier les comportements. Ensemble, ces mesures ont établi les bases d'une approche plus systématique et durable de la réduction des risques liés aux pesticides.

Le renforcement de la lutte biologique a suivi une évolution similaire. La préparation des dossiers réglementaires et la hiérarchisation des produits biopesticides candidats en vue de leur évaluation ont mis en évidence une évolution vers des procédures réglementaires structurées. Ces parcours favorisent la mise en place et le déploiement à grande échelle, en toute sécurité, de solutions de lutte contre les nuisibles à plus faible risque.

Systèmes phytosanitaires : intégration de processus basés sur les risques

Les améliorations phytosanitaires ont également commencé à évoluer, passant d'activités techniques isolées à des processus plus institutionnalisés et basés sur les risques. Les travaux lancés en 2025 ont établi les bases nécessaires à l'intégration de la veille prospective, de l'analyse des risques et de la préparation aux situations d'urgence, ainsi que de la mise à jour de la liste nationale des nuisibles réglementés, dans les flux de travail nationaux courants. Ces processus s'éloignent progressivement des interventions ponctuelles pour s'orienter vers des pratiques davantage institutionnalisées. Des progrès ont également été réalisés dans le renforcement de l'utilisation des données issues des cliniques des plantes au sein des systèmes de surveillance. Un système structuré de communication d'alerte phytosanitaire entre les docteurs des plantes et les bureaux provinciaux du DPV est en cours d'élaboration afin de mettre en place un mécanisme de surveillance plus réactif et mieux coordonné.

Institutionnalisation, appropriation et alignement des systèmes

Dans le prolongement des transitions décrites dans la section précédente, les progrès réalisés en 2025 se sont également traduits par une appropriation nationale plus forte des différentes composantes du projet. Cela s'est traduit par un renforcement des rôles de l'ABREVPA et du DPV, ainsi que par une meilleure coordination entre les principales institutions telles que l'ISABU, l'ONCCS et les universités. Ces évolutions ont permis d'harmoniser les fonctions de conseil, de réglementation et de recherche au sein d'un système phytosanitaire national plus cohérent.

L'institutionnalisation de la formation des docteurs des plantes au sein du système des ITAB a également progressé en 2025. Ces avancées ont ouvert de nouvelles perspectives pour renforcer les liens entre les institutions partenaires de MINEAGRIE et les instances compétentes du ministère de l'Éducation. Grâce à ces efforts de renforcement institutionnel, les capacités, les processus et les flux de travail essentiels sont désormais en place. Cependant, en 2026, il sera essentiel de maintenir un contrôle qualité rigoureux et d'assurer une meilleure harmonisation avec les structures gouvernementales et les cadres opérationnels.

Contraintes et priorités pour 2026

Malgré des progrès notables en 2025, plusieurs facteurs contextuels ont influencé la mise en œuvre. La réforme administrative a redéfini les structures de vulgarisation et a nécessité des adaptations dans la manière dont les services des cliniques des plantes s'intègrent au sein du système national. Cette transition a suscité des incertitudes quant aux rôles, aux responsabilités et à la coordination au niveau infranational. Elle pourrait également nuire à la continuité des activités des cliniques des plantes et a ralenti les efforts visant à intégrer les indicateurs de ces cliniques dans les cadres officiels de reporting.

L'adoption des outils de conseil numériques a progressé plus lentement que prévu. Les défis liés à la connectivité, les obligations en matière de rapports et le temps nécessaire aux utilisateurs pour s'adapter aux nouvelles plateformes ont tous contribué à freiner les progrès. En 2026, il sera nécessaire de poursuivre le suivi et de procéder à une évaluation des fonctionnalités de l'outil.

L'évolution institutionnelle au sein du système de protection des végétaux a également influencé la mise en œuvre. L'ABREVPA continue de renforcer son rôle d'autorité nationale de régulation des produits phytosanitaires, tandis que le DPV reste chargé des missions de surveillance et des fonctions phytosanitaires. Cette interprétation évolutive des mandats présente un risque de coordination. Le projet continuera donc à soutenir ces deux institutions de manière complémentaire, en renforçant la surveillance tout en faisant progresser les processus réglementaires relatifs aux solutions à plus faible risque.

Les procédures d'autorisation réglementaire, en particulier dans le domaine de la lutte biologique, nécessitent un examen minutieux conforme aux normes internationales. Ces examens peuvent entraîner des retards et ralentir le rythme de déploiement de certaines interventions. Le projet continuera de se conformer aux décisions réglementaires nationales afin de garantir la sécurité et la viabilité à long terme. Dans l'ensemble, ces contraintes mettent en évidence la complexité du renforcement institutionnel et réglementaire.

La priorité pour 2026 sera donc la consolidation, l'intégration des services de conseil dans les systèmes nationaux, la finalisation des processus réglementaires, le renforcement du suivi et de l'attribution, ainsi que le renforcement de la coordination institutionnelle.



Les premiers signes de durabilité

Dès le départ, le projet a été conçu pour renforcer le système phytosanitaire national du Burundi. Pour ce faire, il a intégré des fonctions consultatives, réglementaires et phytosanitaires au sein des institutions existantes plutôt que de créer des structures parallèles. La durabilité a donc été mise en œuvre à travers quatre stratégies complémentaires. Elles incluent notamment : agir par le biais des systèmes nationaux, renforcer les capacités techniques nationales, consolider les processus réglementaires et de gestion des risques, et promouvoir des approches structurées en matière de conseil et de communication qui favorisent un changement de comportement à long terme. La supervision stratégique assurée par un comité de pilotage national, composé du MINEAGRIE, du DPV, de l'ISABU, de l'ABREVPA et de l'ONCCS, a permis de garantir l'alignement sur les priorités nationales et a favorisé une mise en œuvre coordonnée.

Les évolutions observées en 2025 montrent que ces fondements systémiques prennent racine. La couverture nationale des cliniques des plantes s'appuie sur un groupe croissant de formateurs nationaux qui jouent un rôle de plus en plus important dans le renforcement des capacités et l'amélioration de la qualité des services. Les partenariats avec d'autres programmes de vulgarisation témoignent d'une meilleure coordination au sein de l'écosystème global de conseil. Les données issues des cliniques des plantes sont également de plus en plus reconnues comme une ressource précieuse pour la planification agricole, la surveillance et la prise de décisions réglementaires.

On observe déjà un changement de comportement chez le personnel de vulgarisation, qui adopte désormais des approches de diagnostic et de conseil plus structurées et plus inclusives. La collaboration entre les organismes de conseil, de réglementation et de recherche ne cesse de s'intensifier, renforçant ainsi les liens au sein du système phytosanitaire. Alors que le Burundi procède à la réorganisation de ses structures de vulgarisation, les cliniques des plantes aux nouveaux mécanismes de coordination. Ces évolutions laissent penser que les services de conseil sont en train de s'imposer comme une pratique courante à l'échelle nationale.

Les progrès réalisés dans le domaine de la lutte biologique témoignent une fois de plus de la viabilité de cette approche. La mise en place d'un centre d'élevage à l'ISABU, associée à la formation de personnel national, établit les bases nécessaires au développement et à la mise en œuvre continue de solutions de lutte contre les nuisibles à faible risque. Ces investissements permettent au Burundi de développer la lutte biologique de manière plus durable et sous l'impulsion des autorités nationales. Le renforcement des processus réglementaires et la validation des protocoles nationaux contribuent également à garantir la viabilité à long terme de ces approches.

Les fonctions phytosanitaires sont également de plus en plus institutionnalisées. La veille prospective, la PRA et la planification d'urgence font de plus en plus partie des activités courantes du DPV. La mise à jour de la liste des nuisibles réglementés et l'amélioration des capacités de diagnostic contribuent à renforcer l'efficacité du système national, lui permettant ainsi de prévenir et de gérer les menaces phytosanitaires.

Le renforcement des capacités universitaires offre une voie supplémentaire vers la durabilité. Les partenariats de recherche de troisième cycle conclus avec des universités régionales et nationales contribuent à élargir le réseau d'experts spécialisés au Burundi. Comme ces étudiants font partie intégrante des institutions nationales, leurs compétences resteront au sein du système, ce qui permettra de réduire la dépendance à long terme vis-à-vis de l'aide extérieure.

Dans l'ensemble, ces avancées montrent que les fondements d'un système phytosanitaire solide et durable sont désormais en place. Elles constituent une base solide pour soutenir la productivité agricole, la résilience et la sécurité alimentaire dans les années à venir.



Réalisation par rapport aux indicateurs

Cette section passe en revue les progrès réalisés au regard du cadre logique du projet et des indicateurs définis par les donateurs. Elle évalue les résultats annuels pour 2025, analyse les performances par rapport aux objectifs et met en évidence les tendances qui orienteront les efforts de consolidation en 2026.

Résultats par rapport aux indicateurs du projet

Les résultats pour 2025 (annexe 2) montrent de bons résultats pour la plupart des indicateurs de réalisation et de résultat. Les activités de sensibilisation, de formation, de renforcement de la réglementation et de développement des capacités phytosanitaires ont progressé à un rythme qui a atteint, voire dépassé, les objectifs annuels. Les indicateurs relatifs aux résultats et à l'impact évoluent comme prévu. Cela reflète le processus habituel selon lequel les capacités fondamentales s'affinent avant que les changements de comportement mesurables et les retombées économiques ne se manifestent pleinement.

Résultat 1 : Amélioration de l'accès des agriculteurs aux services de conseil agricole

Les performances du résultat 1 montrent des progrès considérables tant en matière de portée que de qualité des services de conseil. Les indicateurs relatifs à la sensibilisation des agriculteurs, à la formation des docteurs des plantes et à l'accès des femmes ont dépassé les objectifs fixés. La couverture nationale de cliniques des plantes est désormais solidement établie, ce qui témoigne d'une forte adhésion des institutions aux services de conseil.

Les indicateurs mesurant l'évolution des connaissances et des pratiques des agriculteurs font état de tendances positives. Ces tendances vont de pair avec une extension de la couverture des services de conseil et des approches complémentaires en matière de vulgarisation. Comme prévu, l'indicateur lié aux moyens de subsistance reste légèrement en deçà de l'objectif annuel, car ces résultats se concrétisent généralement plus tard, à mesure que les agriculteurs transforment leurs connaissances et leurs pratiques améliorées en gains économiques. L'indicateur lié au rendement est en bonne voie, ce qui témoigne des premières améliorations apportées aux pratiques de protection des cultures. En 2026, l'accent sera davantage mis sur la validation de l'adoption de ces pratiques et sur la documentation de leur impact au niveau des agriculteurs.

Résultat 2 : Réduction des risques liés aux pratiques de protection des cultures

Le résultat 2 témoigne d'avancées significatives sur le chemin menant d'une meilleure prise de conscience des risques liés à la protection des cultures à l'adoption de pratiques plus sûres. Les éléments essentiels ont été posés au cours de la période considérée. Il s'agit notamment de l'élaboration d'une stratégie de communication pour le changement social et comportemental fondée sur des données probantes, du renforcement des processus réglementaires et de la mise en place d'infrastructures de lutte biologique.

Les indicateurs de lutte biologique affichent d'excellents résultats. La mise en place d'une installation d'élevage de parasitoïdes, le renforcement des capacités techniques nationales et les premières remises en liberté sur le terrain constituent des étapes décisives vers la mise en place de solutions durables de lutte contre les nuisibles. Les initiatives de formation aux services agricoles axées sur les jeunes ont également contribué à renforcer les capacités locales en matière de prestations de services de protection des cultures plus sûres.

Les indicateurs qui dépendent des autorisations réglementaires, de la validation des solutions de remplacement et de leur adoption généralisée en sont encore à des stades d'évolution. Ces processus nécessitent un examen minutieux, du temps pour être mis en œuvre à grande échelle et un changement de comportement de la part de l'ensemble des parties prenantes. En 2026, l'accent sera mis sur le renforcement des systèmes de surveillance, l'accélération de la mise en œuvre de ces solutions et la consolidation des voies menant à des solutions de protection des cultures à plus faible risque.

Résultat 3 : Amélioration des services phytosanitaires

Les indicateurs du résultat 3 témoignent de progrès significatifs en matière de renforcement institutionnel et technique. Le nombre de PRA réalisées a dépassé les objectifs annuels, et la formation aux protocoles phytosanitaires a dépassé les attentes. La veille prospective, la mise à jour de la liste des nuisibles réglementés et la validation des plans d'urgence ont toutes contribué à mettre en place une gouvernance phytosanitaire plus solide, fondée sur les risques.

Si l'élaboration de lignes directrices, d'outils et de formations a considérablement progressé en 2025, la prochaine étape sera axée sur une mise en œuvre cohérente. La priorité sera de veiller à ce que les systèmes de surveillance, les procédures de diagnostic et les mécanismes d'intervention d'urgence soient systématiquement mis en œuvre au sein des institutions nationales.

Alignement sur les indicateurs spécifiques aux donateurs

Le projet a largement contribué aux indicateurs de la DGIS FNS. Les résultats obtenus pour les indicateurs de niveaux B, C, D et E montrent une forte corrélation avec les résultats généraux en matière de développement (annexe 3). Ces résultats concernent la productivité, la résilience, l'inclusion, l'utilisation durable des terres et le renforcement des institutions.

Indicateurs B : petits agriculteurs touchés et bénéficiaires

Les résultats montrent une amélioration des performances agricoles, de la résilience et de l'inclusion chez les petits agriculteurs bénéficiaires du projet. Tous les indicateurs ont dépassé leurs objectifs annuels, ce qui témoigne de l'ampleur et de l'efficacité des services de conseil, des activités de communication et des mesures améliorées de protection des cultures.

Indicateur C : terres faisant l'objet de pratiques agroécologiques améliorées

La superficie estimée des terres couvertes a dépassé l'objectif fixé pour 2025, à savoir 20 000 hectares. D'après 79 115 consultations auprès de cliniques des plantes et la méthodologie du programme mondial PlantwisePlus, environ 21 360 hectares ont bénéficié de pratiques améliorées en matière de protection des cultures. D'autres mesures, telles que la lutte biologique, devraient permettre d'étendre encore cette couverture au cours des années à venir.

Indicateurs D : un environnement favorable aux petits producteurs

Au niveau des exploitations agricoles, le projet a contribué à une meilleure adoption des technologies et des pratiques durables. Au niveau institutionnel, plusieurs organismes nationaux, notamment le MINEAGRIE, le DPV, l'ABREVPA, l'ISABU, l'ONCCS, le BECEPFTFP et l'Université du Burundi, ont bénéficié d'un renforcement des capacités et d'une collaboration technique. Ces avancées contribuent à créer un environnement propice à une gestion phytosanitaire fondée sur des données probantes et à la prestation de services.

Indicateur E : réforme des politiques et des institutions

Ce projet a contribué à l'amélioration des politiques et de la réglementation, ce qui profitera à des dizaines de milliers de petits producteurs. Parmi les principales réalisations, on peut citer l'élaboration de PRA, la publication de la liste actualisée des nuisibles réglementés, le renforcement des protocoles phytosanitaires ainsi que la validation des plans d'urgence et des plans de lutte contre les nuisibles. Ensemble, ces résultats renforcent la gouvernance phytosanitaire nationale et améliorent la capacité de réaction face aux menaces émergentes.

Le projet a également permis de consolider les données factuelles relatives à la résilience climatique grâce à la réalisation d'une évaluation de référence s'inscrivant dans le cadre des processus du NAP et des NDC du Burundi. Cette évaluation servira de base au dialogue politique et à la planification futurs.

Les données issues du suivi des indicateurs sont complétées par les activités de suivi, d'évaluation et d'apprentissage du projet, qui constituent la base de données nécessaire à l'adaptation continue du projet.



Suivi, évaluation et apprentissage

En 2025, les activités de suivi, d'évaluation et d'apprentissage (MEL) ont visé à renforcer la qualité des données, à améliorer l'utilisation des données probantes dans la prise de décision et à soutenir la gestion adaptative pour l'ensemble des résultats du projet. Les systèmes de reporting courants, notamment le POMS, les canaux de signalement des docteurs des plantes et les plateformes de signalement des partenaires, ont permis d'obtenir régulièrement des informations sur la portée des conseils, les diagnostics, les prescriptions et les résultats des formations. Ces systèmes ont permis de confirmer l'avancement de la mise en œuvre et ont servi de base aux ajustements apportés aux activités du projet.

Compte-rendu de l'avancement du projet et des adaptations

Les systèmes de suivi des activités des cliniques des plantes ont été renforcés grâce à un système de signalement via WhatsApp et à des réunions d'évaluation au niveau des groupes. Ces mécanismes ont permis d'améliorer la rapidité et l'exhaustivité des données recueillies sur le terrain concernant les consultations avec les agriculteurs, les diagnostics des nuisibles et les recommandations techniques. Bien qu'ils aient considérablement amélioré le suivi des services de conseil, l'intégration officielle des données issues des cliniques des plantes dans les systèmes nationaux de notification reste une priorité pour 2026.

L'intégration des modules PlantwisePlus dans la formation professionnelle agricole a ouvert de nouvelles perspectives en matière de suivi des acquis d'apprentissage. Des enquêtes de référence et des évaluations des connaissances ont été lancées auprès des élèves, des enseignants et des responsables scolaires avant le début de l'année scolaire 2025-2026. Ces évaluations permettront de comparer le programme actuel avec le précédent et de suivre les progrès réalisés en matière de connaissances et de compétences dans le domaine de la protection des végétaux. Les évaluations post-formation prévues en 2026 fourniront des éléments supplémentaires attestant des acquis d'apprentissage.

Dans le cadre du résultat 2, le suivi a permis de rassembler des données probantes destinées à orienter les changements de comportement et à promouvoir des pratiques phytosanitaires à plus faible risque. L'évaluation KAP des pesticides a permis de dresser un tableau complet des pratiques d'utilisation des pesticides, des lacunes réglementaires et des perceptions des parties prenantes. Ses résultats servent désormais de base au suivi des actions de communication visant à modifier les comportements menés dans le cadre de la campagne Umwimbu ku Bwacu. Le suivi des activités de lutte biologique, les essais de biopesticides et les actions de communication se poursuivront jusqu'en 2026 afin d'évaluer l'efficacité des mesures visant à promouvoir des pratiques plus sûres.

Dans le cadre du résultat 3, le suivi s'est concentré sur la manière dont le renforcement des systèmes phytosanitaires contribue à améliorer la détection des nuisibles, la notification et la capacité de réaction. Les dossiers de prescriptions des cliniques des plantes, les confirmations en laboratoire et les observations issues de la surveillance sur le terrain ont fourni des sources de données complémentaires qui ont permis d'identifier les problèmes émergents liés aux nuisibles. Des discussions sont en cours avec le DPV afin de renforcer les liens entre les données issues des cliniques des plantes et les mécanismes nationaux de surveillance, notamment par la mise en place de procédures

structurées d'alerte phytosanitaire au niveau provincial. Des résultats tels que les analyses prospectives, les évaluations des risques pour la santé publique et la mise à jour de la liste des organismes nuisibles réglementés contribuent à enrichir la base de données factuelles sur laquelle s'appuient les décisions réglementaires, les priorités en matière de surveillance et la planification d'urgence.

Tout au long de l'année 2025, des études ciblées, des enquêtes et des ensembles de données ont permis de consolider la base factuelle nécessaire à une gestion de projet adaptative. Les principaux enseignements incluent :

- a. Les résultats de l'enquête KAP sur les pesticides, qui ont mis en évidence l'importance de combler les lacunes en matière de connaissances et de remédier aux contraintes telles que l'accès à des solutions de remplacement et à des services de conseil.
- b. Les données de référence sur la répartition des nuisibles issues de l'évaluation sur le terrain du PMB.
- c. Les enseignements tirés de l'analyse de genre qui ont servi de base à l'élaboration de nouveaux supports de formation et outils de dialogue tenant compte des questions de genre.
- d. Les enseignements tirés des tests de communication préalables, qui ont mis en évidence la nécessité d'adapter les messages aux différents publics, en particulier aux femmes.
- e. Les conclusions tirées du projet pilote de conseil numérique concernant la connectivité, les obligations de déclaration et l'adaptation des utilisateurs.
- f. Les données phytosanitaires issues de la surveillance et de l'analyse prospective, qui ont servi de base à la hiérarchisation des risques, aux discussions réglementaires et à la planification de la lutte biologique.

Au-delà du suivi opérationnel, le personnel du CABI a contribué à des travaux de recherche évalués par des pairs qui rendent compte des expériences menées au Burundi. Trois publications évaluées par des pairs ont été publiées en 2025 :

- **Musyoka, P.M., Ochilo, W.N., Ntirampeba, L. et al. (2025).** *Can men unburden women from unpaid care work? Evidence from Burundi.* CABI Agriculture and Bioscience. <https://doi.org/10.1079/ab.2025.0008>
- **Ayuya, O.I. et al. (2025).** Bridging the gap in plant health systems: The role of gender-transformational advisory models in enhancing women's empowerment in agriculture. CABI Agriculture and Bioscience. <https://doi.org/10.1079/ab.2025.0071>
- **Mulema, J. et al. (2025).** Rapid risk assessment to prioritise potentially high-risk non-native plant pests to protect agriculture, forestry, safeguard biodiversity and facilitate trade in Burundi. *Frontiers in Agronomy.* <https://doi.org/10.3389/fagro.2025.1604493>

Afin de consolider davantage les résultats de recherche émergents, la préparation d'un numéro spécial de la revue a été lancée. Ce numéro de la revue mettra en avant les données et les enseignements tirés des projets Plantwise et PlantwisePlus Burundi. Ensemble, ces résultats permettent de garantir que l'expérience acquise lors de la mise en œuvre contribue à l'apprentissage au niveau national et à l'enrichissement des connaissances phytosanitaires mondiales.

Priorités pour 2026

En 2026, les efforts des MEL viseront à consolider la base de données probantes nécessaire pour démontrer les résultats du projet, à renforcer l'attribution des résultats et à orienter les futurs programmes phytosanitaires. Les domaines prioritaires comprennent les résultats au niveau des agriculteurs, les indicateurs de durabilité et l'efficacité des interventions en matière de conseil, de réglementation et de protection phytosanitaire.

Les principales études analytiques prévues pour 2026 comprennent :

- Une analyse du paysage financier visant à identifier les possibilités d'intégrer les services de cliniques des plantes au sein des systèmes nationaux et des programmes de développement.
- Une évaluation opérationnelle des cliniques des plantes permanentes afin d'évaluer leur portée auprès des agriculteurs et leur complémentarité avec les programmes des partenaires.
- Des évaluations de résultats et de l'impact, y compris des analyses coûts-avantages et des analyses coût-efficacité pour les services de conseil et les pratiques de protection des cultures à moindre risque.
- Une évaluation du programme phytosanitaire de la deuxième année de l'ITAB, ainsi qu'une analyse initiale et formative du programme de la troisième année.

- Des synthèses sur l'efficacité du conseil numérique, portant sur la portée, la rentabilité et l'inclusivité.
- Une cartographie géoréférencée de la présence de nuisibles pour MMB, PMB et Citrus orthezia.
- Des études sur les interactions entre nuisibles et hôtes et sur les seuils de dommages, afin de renforcer les recommandations techniques.
- Un audit institutionnel des données sur les organismes nuisibles visant à évaluer les ensembles de données de l'ISABU, du DPV et du MINEAGRIE.
- Une évaluation rapide menée par la MEC après la campagne afin d'évaluer la mémorisation des messages et l'évolution des connaissances.

Par ailleurs, une évaluation indépendante du projet commandée par l'EKN évaluera l'efficacité, l'impact et la durabilité du projet à partir d'août 2024. Une évaluation distincte des stratégies de sortie, menée par l'ambassade, examinera les progrès réalisés au regard des indicateurs de stratégie de sortie mis en place à la suite du financement complémentaire de 2025. Ensemble, ces activités de suivi, d'évaluation et d'apprentissage (MEL) permettront de constituer un ensemble solide de données probantes rendant compte des résultats obtenus, des enseignements tirés et des voies à suivre pour assurer la pérennité du renforcement du système phytosanitaire au Burundi.



Gestion des risques et évolution des risques

La gestion des risques est restée un élément central de la mise en œuvre du projet en 2025. Les risques ont été suivis dans le cadre des processus habituels de gestion de projet, notamment les revues mensuelles de planification, les consultations avec les partenaires et les réunions régulières du comité de projet. Cette approche a permis d'identifier rapidement les nouveaux défis et de mettre en œuvre des mesures d'atténuation ciblées. Bien que plusieurs facteurs contextuels et institutionnels aient influencé la mise en œuvre, aucun n'a fondamentalement modifié l'orientation du projet. Au contraire, ils exigeaient une coordination adaptative, des ajustements de planification et des attentes réalistes quant au rythme des réformes institutionnelles et des changements de comportement. Un registre des risques du projet mis à jour est inclus à l'annexe 4.

Risques du projet mis à jour

L'adoption des outils de conseil numériques a progressé plus lentement que prévu. Les obligations en matière de déclaration, les contraintes liées à la connectivité et le temps nécessaire aux docteurs des plantes et aux agriculteurs pour s'adapter aux nouvelles plateformes numériques ont contribué à ce défi. En réponse à cela, des sessions de remise à niveau ont été mises en place et des améliorations des outils numériques ont été prévues. Le renforcement du suivi de l'engagement numérique restera une priorité en 2026.

Plusieurs activités, notamment celles liées à la lutte biologique et au renforcement des mesures phytosanitaires, dépendent de procédures réglementaires qui suivent des délais administratifs fixés en externe. Les retards liés à l'examen réglementaire, aux procédures d'approvisionnement ou à l'approbation des dossiers techniques peuvent ralentir la mise en œuvre de certaines interventions. Afin d'atténuer ces risques, les dossiers réglementaires ont été déposés en avance et une harmonisation avec les expériences d'autres pays de la CAE a été recherchée. Néanmoins, certaines autorisations et étapes de mise en œuvre échappent au contrôle direct du projet.

Le moment choisi pour les interventions de lutte biologique présente un risque supplémentaire. Si l'autorisation réglementaire pour l'agent de lutte biologique du PMB est accordée en 2026, il faudra encore plusieurs mois pour l'importation, la mise en place de la colonie et les premières remises en liberté. Sans un apport continu de ressources pendant cette période, la mise en œuvre pourrait être interrompue avant que l'intervention n'atteigne une ampleur suffisante pour être mesurable. Cela souligne l'importance d'un soutien continu aux processus de lutte biologique au-delà de la durée actuelle du financement du projet.

Risques institutionnels mis à jour

Les ajustements en cours au sein des structures gouvernementales ont eu une incidence sur le rythme auquel les activités des cliniques des plantes peuvent être pleinement intégrées dans les missions de vulgarisation et les cadres de reporting. Bien que les cliniques des plantes continuent de fonctionner efficacement grâce au réseau existant de docteurs des plantes, leur institutionnalisation officielle, en particulier l'intégration d'indicateurs relatifs à ces cliniques dans les systèmes de reporting officiels, a progressé plus lentement que prévu. Les efforts d'atténuation se sont concentrés sur un dialogue continu avec les autorités compétentes et sur l'adaptation aux structures institutionnelles en constante évolution, d'autres mesures de consolidation étant prévues pour 2026.

Un autre risque réside dans le fait que les institutions nationales dépendent d'un petit nombre de personnes possédant des compétences techniques spécialisées. Malgré l'augmentation des effectifs qualifiés, certaines fonctions spécialisées, telles que la réglementation de la lutte biologique et les diagnostics avancés, reposent toujours sur un nombre restreint d'experts. Un accompagnement continu, un transfert structuré des connaissances et une formation postuniversitaire élargie restent essentiels pour réduire la vulnérabilité des établissements.

Considérations relatives aux risques futurs

Le financement actuel de PlantwisePlus venant à expiration à la fin de l'année 2026, les questions de durabilité occupent une place de plus en plus centrale dans la gestion des risques. Sans financement complémentaire pour soutenir le projet jusqu'en 2030, les composantes récemment lancées, notamment celles liées à la réduction des risques liés aux pesticides, au renforcement des capacités réglementaires et à la mise en place de processus phytosanitaires avancés, risquent de perdre de leur élan. La mise en place généralisée de méthodes de protection des cultures à plus faible risque et le renforcement des services phytosanitaires nécessiteront des investissements continus pour permettre la concrétisation de leur potentiel à long terme.

Afin d'atténuer les risques liés à la durabilité, le projet continuera à donner la priorité à l'ancrage institutionnel, à documenter les résultats obtenus pour justifier les investissements futurs et à renforcer la coordination entre les parties prenantes nationales. Une planification structurée de la transition, associée à un engagement soutenu auprès des pouvoirs publics et des partenaires au développement, restera essentielle tout au long de l'année 2026.

A close-up photograph of a woman with short dark hair, smiling warmly at the camera. She is holding a large, fresh green cabbage with both hands in front of her. She is wearing a patterned top and a beaded necklace. The background is a soft-focus green, suggesting an outdoor setting like a garden or field.

Visibilité

Visibilité du projet et reconnaissance nationale

En 2025, la visibilité de PlantwisePlus Burundi s'est considérablement accrue grâce à une série d'événements de grande envergure et de supports de communication. Ces efforts ont permis de renforcer la visibilité du projet auprès des autorités nationales, des partenaires de développement et des communautés agricoles.

La visibilité de l'institution a été renforcée grâce à la réalisation d'un documentaire sur le projet (EN/FR). Le film présentait les témoignages d'agriculteurs, le fonctionnement des cliniques des plantes et les contributions des partenaires nationaux. Il sert désormais à mobiliser les acteurs nationaux et le public international en montrant comment les conseils phytosanitaires se traduisent par une meilleure gestion des cultures et une réduction des pertes.

Le lancement officiel de PlantwisePlus Burundi a marqué une étape importante. Cet événement a réuni des autorités nationales, des partenaires au développement, des organismes d'exécution et des représentants des agriculteurs. Cet événement a marqué le lancement officiel de la phase de mise en œuvre et a permis de présenter les objectifs stratégiques du projet ainsi que sa contribution attendue au renforcement du système phytosanitaire national. Ce lancement a renforcé l'appropriation du projet par les partenaires et l'a inscrit dans le cadre plus large des efforts visant à renforcer la résilience agricole.

La visibilité s'est également accrue grâce à la publication de la liste mise à jour des nuisibles réglementés au Burundi. Le lancement officiel a suscité un vif intérêt auprès des autorités de régulation et des décideurs politiques, et a mis en évidence le rôle central du projet dans le renforcement de la gouvernance phytosanitaire nationale.

L'intégration des modules de formation des docteurs des plantes PlantwisePlus dans le programme d'études de l'ITAB a encore renforcé la visibilité du projet. La communication autour de cette étape importante a souligné son importance pour l'enseignement agricole et a permis de faire reconnaître le conseil en phytosanitaire comme une compétence professionnelle reconnue au sein des systèmes nationaux.

La visibilité a également été renforcée grâce à la participation à l'EKN SAN CARAVAN. Cette plateforme a réuni des hauts responsables gouvernementaux, des partenaires de développement et des organismes d'exécution afin de présenter les progrès réalisés dans le domaine de l'agriculture et de la nutrition, dont s'occupe l'ambassade. CARAVAN comprenait une réception organisée par l'ambassadrice des Pays-Bas, Son Excellence Mme Lianne Houben, ainsi que des visites sur le terrain visant à présenter les initiatives de développement agricole intégré menées au niveau communautaire. Les contributions de PlantwisePlus Burundi au renforcement des systèmes de conseil ont été mises en avant, parallèlement à des initiatives complémentaires, soulignant ainsi son rôle dans les efforts nationaux de transformation agricole.

Communication et sensibilisation du public

En 2025, les actions de communication destinées au grand public ont visé à sensibiliser davantage aux questions phytosanitaires et à promouvoir des pratiques durables de protection des cultures au sein des communautés agricoles.

L'un des éléments essentiels de ce projet était le MEC, mis en œuvre dans le cadre de la campagne nationale intitulée *Umwimbu ku Bwacu* (« Des actions pour sauver vos récoltes »). Comme indiqué précédemment, le MEC a combiné la radio, les réseaux sociaux et les supports imprimés pour diffuser des messages ciblés sur la lutte contre les nuisibles.

Au-delà du MEC, le projet a contribué à sa visibilité auprès du grand public grâce à la [plateforme de communication mondiale PlantwisePlus](#). Une série d'articles de blog a rendu compte des expériences sur le terrain, des avancées politiques et des enseignements tirés au Burundi. Ces articles abordaient des thèmes tels que les défis liés à l'approche One Health, la formation à la lutte contre les nuisibles dans les écoles d'agriculture, les modèles de conseil tenant compte des questions de genre, ainsi que les enseignements généraux tirés du développement agricole au Burundi. Ensemble, ces témoignages ont contribué à mieux faire connaître le Burundi au sein de la communauté mondiale PlantwisePlus et du réseau plus large du développement agricole.

A young man with short dark hair, wearing a yellow t-shirt with the text 'Frank DENIER ATHLET' on it, is reaching up to harvest a banana from a tree. The background is a lush green field with many banana trees. The top half of the image is darkened to provide a background for the white text.

Annexe 1:

État d'avancement des activités 2025

Annexe 1 : État d'avancement des activités 2025

La présente annexe présente un aperçu global de l'état d'avancement des activités prévues pour 2025. Le tableau ci-dessous présente les principales activités ainsi que l'état d'avancement de leur mise en œuvre en décembre 2025.

Les classifications d'état reflètent la situation en fin d'année et distinguent les activités menées à bien comme prévu, celles qui avancent conformément au calendrier jusqu'en 2026 et celles qui nécessitent un suivi continu.

Terminé - Réalisé conformément au plan annuel.	
En cours - Le projet avance conformément au calendrier prévu. Il se poursuivra en 2026.	
Retardé - En retard par rapport au calendrier prévu. Des mesures d'atténuation ont été mises en place.	

Activité	Mise à jour de l'état
Résultat 1 : Amélioration de l'accès des agriculteurs aux services de conseil agricole	
Résultat 1.1 : Activités consolidées des cliniques des plantes	
Activité 1.1.1 Intégrer les activités des cliniques des plantes dans les services de vulgarisation agricole au sens large	
Élaborer et partager avec MINEAGRIE une note d'orientation sur le rôle des cliniques des plantes dans le développement agricole.	
Organiser au moins deux réunions de haut niveau avec des représentants du gouvernement et les principales parties prenantes afin de discuter des mécanismes de financement.	
Planter au moins cinq cliniques des plantes au sein des centres de vulgarisation existants.	
Signer des accords de collaboration officiels avec au moins cinq groupes d'agriculteurs ou coopératives.	
Activité 1.1.2 Intégrer la formation des docteurs des plantes dans les programmes d'enseignement formel	
Finaliser le programme de formation révisé destiné aux docteurs des plantes.	
Sélectionner les ITAB pour la mise en œuvre pilote du programme.	
Former les enseignants et les formateurs aux nouveaux programmes et aux nouvelles méthodologies.	
Mettre en place le programme révisé dans certains ITAB.	
Recueillir les commentaires des élèves, des enseignants et des membres de la direction (sondages, groupes de discussion, évaluations).	
Rédiger un rapport d'évaluation résumant les commentaires reçus sur le programme et les méthodes pédagogiques.	
Activité 1.1.3 Soutenir les activités du réseau de cliniques des plantes	
Former un groupe de 150 personnes au métier de docteur des plantes.	
Mettre en place et rendre opérationnelles 50 cliniques des plantes supplémentaires.	
Atteindre environ 15 000 petits agriculteurs grâce à des cliniques des plantes.	
Mettre en place des mécanismes d'assurance qualité, notamment des auto-évaluations et la validation des données.	
Résultat 1.2 : Une meilleure sensibilisation aux services de conseil agricole tenant compte des questions de genre a été obtenue	
Activité 1.2.1 Réaliser une analyse approfondie des questions de genre	
Réaliser l'évaluation GRAFT à l'échelle du système national de vulgarisation.	
Identifier les lacunes en matière d'intégration des questions de genre et établir une liste hiérarchisée d'interventions axées sur ces questions.	
Concevoir et lancer l'enquête KAP destinée à l'ensemble des docteurs des plantes.	
Recueillir et analyser des données afin de mieux cerner les connaissances et les pratiques actuelles des docteurs des plantes en matière de prestation de services tenant compte des questions de genre.	
Activité 1.2.2 Renforcer la participation inclusive des genres et l'échange de connaissances	
Recenser les groupes d'agriculteurs et les coopératives existants.	

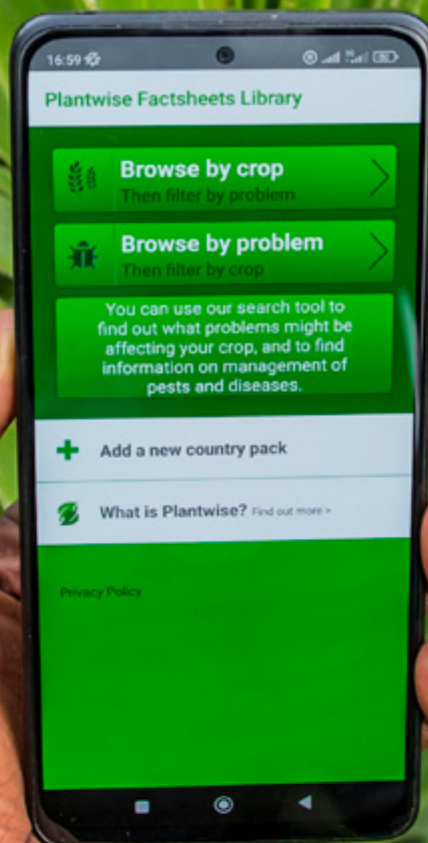
Impliquer ces groupes et établir des partenariats officiels avec les cliniques des plantes.	
Mettre en place 10 à 15 réseaux regroupant à la fois des agricultrices et des agriculteurs.	
Organiser la première série de sessions d'apprentissage entre pairs et d'événements d'échange.	
Résultat 1.3 : Mise en œuvre d'approches complémentaires en matière de vulgarisation	
Activité 1.3.1 Former les parties prenantes concernées aux principes et aux pratiques des campagnes de vulgarisation à grande échelle	
Identifier 5 à 7 thèmes clés pour les campagnes de vulgarisation, en mettant l'accent sur les problèmes phytosanitaires les plus courants et les plus stratégiques.	
Sélectionner les moyens de communication de masse les plus efficaces (par exemple, la radio, les manifestations locales) pour atteindre un grand nombre d'agriculteurs.	
Élaborer un plan stratégique pour la mise en œuvre de campagnes de sensibilisation à grande échelle, comprenant un calendrier, des messages clés et les modes de diffusion.	
Collaborer avec des experts afin d'élaborer 5 à 7 messages de vulgarisation adaptés.	
Tester ces messages dans certaines zones afin de recueillir les commentaires des agriculteurs. Affiner les messages en fonction des commentaires des pilotes.	
Lancer des campagnes de sensibilisation à grande échelle, en recourant aux principaux canaux de communication (radio, etc.).	
Atteindre un public cible de 200 000 petits agriculteurs en leur fournissant des informations phytosanitaires essentielles.	
Activité 1.3.2 Lancer et intégrer de nouvelles méthodes innovantes de vulgarisation dans le cadre d'un programme pilote	
Identifier les domaines où les besoins sont les plus importants et les régions cibles pour les rassemblements phytosanitaires, en mettant l'accent sur les thèmes mentionnés ci-dessus.	
Organiser des rassemblements dans certaines régions. Par la suite, étendre cette initiative à d'autres régions et augmenter la fréquence.	
Atteindre 30 000 petits agriculteurs grâce à des rencontres en face à face et à des démonstrations.	
Mener un projet pilote utilisant des outils numériques pour fournir des informations phytosanitaires (SMS, applications) à un groupe restreint d'agriculteurs.	
Atteindre 5 000 petits agriculteurs supplémentaires via les canaux numériques.	
Réaliser une étude de faisabilité sur l'intégration des services de conseil phytosanitaire et animal.	
Résultat 2 : Réduction des risques liés aux pratiques de protection des cultures	
Résultat 2.1 : Prise de conscience accrue des risques liés à l'utilisation des pesticides et stratégies visant à réduire ces risques pour les êtres humains, les animaux et l'environnement	
Activité 2.1.1 Identifier les obstacles à la mise en œuvre de pratiques phytosanitaires à plus faible risque	
Poursuivre la mise en œuvre à grande échelle des enquêtes et des entretiens auprès des parties prenantes concernées dans les régions ciblées. Recueillir et compiler les données issues d'enquêtes et d'entretiens.	
Réaliser une analyse visant à identifier les lacunes en matière de connaissances, d'attitudes et de pratiques (KAP) concernant la protection des végétaux et la lutte contre les nuisibles.	
Réaliser des évaluations sur le terrain afin de recenser l'utilisation des pesticides, les méthodes d'application et les pratiques de lutte contre les nuisibles.	
Présenter les résultats aux principales parties prenantes, accompagnés de recommandations concrètes visant à améliorer les stratégies de protection des cultures et la lutte contre les nuisibles.	
Activité 2.1.2 Élaborer des supports d'information sur les pratiques phytosanitaires à faible risque	
Identifier les agro distributeurs dans les régions clés en vue du renforcement des capacités.	
Élaborer un programme de formation axé sur les produits de lutte antiparasitaire plus sûrs, l'utilisation appropriée des pesticides et l'importance de disposer d'équipements de protection individuelle (EPI).	
Organiser et animer des sessions de formation à l'intention des agro distributeurs.	
Résultat 2.2 : Promotion des solutions de lutte biologique contre les nuisibles prioritaires au Burundi	
Activité 2.2.1 Faciliter l'accès aux agents de lutte biologique (BCA) classiques (non commerciaux)	
Identifier les nuisibles cibles dans la culture ou le système agricole sélectionné pour les BCA classiques.	

Collaborer avec les organismes de réglementation dans le cadre des procédures d'enregistrement et d'autorisation des BCA identifiés.	
Lancer l'élevage des BCA sélectionnés, y compris la formation du personnel local.	
Lancer des campagnes de sensibilisation sur les BCA.	
Identifier et sélectionner deux solutions de lutte biologique complémentaire à tester, en fonction des problèmes locaux liés aux nuisibles.	
Réaliser des essais sur le terrain pour les deux solutions de lutte biologique complémentaire sélectionnées.	
Résultat 2.3 : Identification d'opportunités de création de revenus pour les jeunes et les femmes dans le domaine des services de protection des cultures à faible risque	
Activité 2.3.1 Identifier des services et des entreprises viables et à faible risque dans le domaine de la protection des cultures, fondés sur les principes de la lutte intégrée contre les nuisibles (IPM)	
Analyser le marché afin d'identifier les services de protection des cultures et les entreprises spécifiques pour lesquels il existe une demande dans le contexte agricole local.	
Analyser les obstacles auxquels se heurtent les jeunes femmes et les jeunes hommes pour participer au secteur agroalimentaire et en tirer profit.	
Impliquer les agriculteurs, les coopératives agricoles et les organisations afin de mieux identifier leurs préférences et leurs besoins en matière de services de protection des cultures.	
Transmettre les connaissances et les compétences nécessaires à 50 prestataires de services agricoles par le biais de sessions de formation et d'ateliers.	
Équiper 10 associations ou entreprises dirigées par des femmes ou des jeunes de compétences techniques et commerciales supplémentaires grâce à des formations et des ressources ciblées.	
Résultat 3 : Amélioration des services phytosanitaires	
Résultat 3.1 : Mise en œuvre de mesures et de protocoles phytosanitaires	
Activité 3.1.1 Renforcer la capacité des laboratoires de diagnostic à identifier avec précision les nuisibles réglementés	
Réaliser des évaluations de référence et identifier les lacunes afin d'améliorer le diagnostic.	
Mettre en place une formation du personnel de laboratoire aux techniques de diagnostic pour au moins deux nuisibles prioritaires.	
Réaliser une analyse des lacunes en matière de mesures phytosanitaires.	
Rédiger la première mesure phytosanitaire en collaboration avec les autorités réglementaires.	
Finaliser et mettre en œuvre la première mesure phytosanitaire.	
Former le premier groupe de 15 membres du personnel aux mesures et protocoles phytosanitaires.	
Évaluer les compétences et proposer des formations de remise à niveau si nécessaire.	
Résultat 3.2 : Processus de hiérarchisation des nuisibles intégrés au système national	
Activité 3.2.1 Mettre en place un processus permettant d'identifier et d'évaluer les risques liés aux nuisibles nouveaux et émergents	
Identifier et hiérarchiser les outils les plus pertinents pour l'évaluation des risques phytosanitaires.	
Former les utilisateurs à l'utilisation des outils, en commençant par les domaines prioritaires (l'objectif étant de mettre en place jusqu'à deux outils d'ici la fin de l'année).	
Réaliser des analyses de risques pour au moins 300 nuisibles d'ici la fin de l'année à l'aide de l'outil de veille prospective.	
Rédiger le registre national des risques actualisé en s'appuyant sur les données les plus récentes en matière de risques phytosanitaires.	
Identifier les nuisibles prioritaires pour l'analyse des risques phytosanitaires (par exemple, en fonction de leur importance économique, des risques commerciaux, etc.).	
Réaliser une analyse des risques phytosanitaires pour la première série de nuisibles, en effectuant au moins xx évaluations d'ici la fin de l'année.	
Activité 3.2.2 Rédiger des rapports factuels sur les impacts biologiques et socio-économiques des nuisibles prioritaires	
Identifier et hiérarchiser les nuisibles à analyser en concertation avec les parties prenantes.	
Élaborer des méthodologies de recherche et des outils de collecte de données.	

Réaliser une collecte de données sur le terrain concernant les impacts biologiques et mener une enquête auprès des agriculteurs pour recueillir des données socio-économiques.	
Analyser les données et rédiger des rapports préliminaires présentant les éléments de preuve.	
Résultat 3.3 : Élaboration et mise en œuvre de plans de prévention et de lutte contre les nuisibles prioritaires	
Activité 3.3.1 Soutenir l'élaboration de mesures préventives contre les nuisibles hautement prioritaires	
Identifier les nuisibles prioritaires et évaluer les stratégies actuelles de lutte contre les nuisibles.	
Élaborer un cadre pour les plans de prévention et d'intervention.	
Élaborer et mettre à l'essai les premiers plans de prévention et d'intervention pour les principaux nuisibles prioritaires.	
Valider, finaliser et publier la première série de plans.	
Activité 3.3.2 Mettre en œuvre des plans de gestion pour les nuisibles prioritaires	
Mener des campagnes de sensibilisation et élaborer des plans de gestion tenant compte des questions de genre, fondés sur la lutte intégrée contre les nuisibles et adaptés au changement climatique.	
Diffuser les plans de gestion par le biais de cliniques des plantes, etc., et former des docteurs des plantes et des agents de vulgarisation.	
Intensifier les campagnes de sensibilisation et les partenariats avec les coopératives, et affiner les plans de gestion en fonction des résultats du suivi, de l'évaluation et de l'apprentissage (MEL).	
Domaines thématiques transversaux	
Suivi, évaluation et apprentissage (soutien aux étudiants et mobilisation des parties prenantes)	
Définir les priorités de recherche pour les étudiants en doctorat et en master, élaborer les cahiers des charges et sélectionner les candidats.	
Finaliser les conventions de financement pour l'aide aux étudiants et permettre à ces derniers de commencer leurs travaux de recherche.	
Suivre l'avancement des travaux de recherche et offrir un accompagnement.	
Mettre en place un comité de pilotage national et organiser la première réunion des parties prenantes.	
Organiser un forum national afin de renforcer la participation des parties prenantes.	
Suivi régulier des résultats.	
Changement climatique (évaluer les priorités nationales en matière d'adaptation agricole)	
Procéder à un examen des politiques nationales d'adaptation dans le domaine agricole et consulter les principales parties prenantes afin de recueillir leurs points de vue.	
Concevoir et animer des ateliers visant à évaluer la mise en œuvre des politiques aux niveaux national et infranational.	
Analyser l'efficacité de ces politiques et identifier les lacunes éventuelles. Organiser un atelier national afin de présenter les conclusions et de formuler des recommandations d'amélioration.	
Visibilité (communication et marketing, sensibilisation et événements)	
Élaborer la stratégie de communication, mettre en place une présence en ligne et concevoir des supports promotionnels. Organiser le lancement du projet.	
Lancer des campagnes de sensibilisation du grand public et mettre en place des partenariats avec les médias, afin d'atteindre xxx 000 personnes par le biais des médias de masse.	
Gestion de projet (mise en place d'un bureau national et d'une équipe de gestion de projet)	
Trouver des locaux, effectuer les formalités d'enregistrement légal, recruter le personnel clé chargé de la gestion du projet au niveau national et mettre en place l'infrastructure des bureaux.	
Élaborer des directives opérationnelles, mettre en place des systèmes financiers et assurer la formation des nouveaux collaborateurs.	
Superviser les activités du bureau, en veillant à ce qu'elles soient conformes aux objectifs du projet et à la coordination avec les parties prenantes.	

Annexe 2:

Suivi de l'évolution des indicateurs du projet en 2025



Annexe 2 : Suivi de l'évolution des indicateurs du projet en 2025

Le tableau présente les résultats actualisés par rapport aux indicateurs convenus pour le projet, notamment les valeurs de référence, les objectifs pour 2025, les résultats cumulés et un code couleur indiquant l'état d'avancement.

Contrairement à 2024, année qui s'est principalement concentrée sur l'établissement de la situation de référence et la mise en place du système de suivi, d'évaluation et d'apprentissage (MEL) au cours d'une période de mise en œuvre raccourcie, 2025 constituera une année complète de mise en œuvre, marquée par des progrès mesurables au niveau des réalisations, des résultats et de certains indicateurs d'impact. Des systèmes de suivi ont désormais été mis en place, permettant d'évaluer les performances par rapport à des objectifs annuels définis.

Les chiffres relatifs à l'atteinte des agriculteurs sont estimés de manière prudente et ne tiennent compte que des interactions directes. La diffusion secondaire des connaissances entre agriculteurs n'est pas prise en compte afin de réduire au minimum le risque de double comptage au sein de la population agricole burundaise, relativement concentrée.

Un système de classification par couleurs, inspiré des feux de signalisation, a été mis en place afin d'offrir une vue d'ensemble claire et transparente de l'état des indicateurs, comme indiqué ci-dessous :

Couleur	Catégorie	Description
	En bonne voie pour atteindre les objectifs futurs.	Une référence a été établie et des mécanismes de suivi ont été mis en place. Comprend également les indicateurs pour lesquels l'objectif du projet a déjà été atteint.
	Référence établie, suivi en cours.	Les données de référence ont été recueillies, le suivi a été mis en place et des progrès initiaux ont été réalisés en vue d'atteindre les résultats escomptés, mais un suivi supplémentaire est nécessaire.
	Suivi retardé/à surveiller.	Indicateurs pour lesquels la collecte de données a pris du retard ou pour lesquels les mécanismes de suivi n'ont pas encore été mis en place.
	Pas encore applicable en 2025	Indicateurs d'impact et de résultats pour lesquels il faudra attendre un certain temps avant de pouvoir évaluer les résultats mesurables ; liés aux objectifs pour 2025/2026.

Le tableau des résultats ci-dessous présente une ventilation détaillée de chaque indicateur, ses progrès en 2025 et son statut correspondant, selon la classification mentionnée ci-dessus.

Impact	Description	Indicateur	*Désagr.	Référence	2024	2025			2026	**Durée de vie de l'objectif du projet (LOP)
						Cible	Réalisé	Suivi des indicateurs	Cible	
Impact : Les petits agriculteurs du Burundi produisent davantage de produits alimentaires grâce à des pratiques agricoles durables	Les petits agriculteurs du Burundi produisent davantage de produits alimentaires grâce à des pratiques agricoles durables.	Nombre de petits agriculteurs ayant vu leurs rendements augmenter	F	40 079	-	50 000	28 694		93 326	240 000
			M	56 595	-		22 662			
			< 35	U/k	-		14 849			
		Nombre de petits agriculteurs déclarant une augmentation de leurs revenus	F	32 189	-	20 000	37 224		39 732	144 000
			M	52 079	-		29 400			
			< 35	U/k	-		19 263			
		Nombre de petits agriculteurs dont les moyens de subsistance sont devenus plus résistants aux chocs, y compris aux chocs climatiques	F	6 508	-	22 000	9 582		44 770	84 000
			M	10 722	-		6 462			
			< 35	U/k	-		8 139			
		Nombre d'hectares de terres faisant l'objet de pratiques de lutte intégrée contre les nuisibles, y compris la lutte biologique ou l'utilisation de biopesticides, contribuant à la résilience climatique	NA	2 244	7 219	20 000	21 360		80 000	100 000
		***Volume des exportations des chaînes de valeurs cibles grâce à l'amélioration des mesures phytosanitaires	NA	0						0

Impact	Description	Indicateur	*Désagr.	Référence	2024	2025			2026	**Durée de vie de l'objectif du projet (LOP)
						Cible	Réalisé	Suivi des indicateurs	Cible	
Résultat 1 : Amélioration de l'accès des agriculteurs aux services de conseil agricole	Renforcer les services de conseil aux agriculteurs en rationalisant le fonctionnement des cliniques des plantes et en mettant en œuvre des approches complémentaires de vulgarisation	Nombre d'agriculteurs satisfaits des services de conseil	F	74 805	-	125 000	70 179		247 727	600 000
			M	152 468	-		55 422			
			<35	U/k	-		U/k			
		Nombre d'agriculteurs adoptant des pratiques agricoles durables	F	80 333	-	16 000	70 059		31 762	240 000
			M	111 905	-		55 386			
			<35	U/k	-		36 119			
		Nombre de femmes ayant recours aux services de conseil agricole	NA	113 280	-	42 000	70 059		84 720	240 000
Résultat 1.1 : Activités consolidées des cliniques des plantes	Activités consolidées des cliniques des plantes	Nombre de petits agriculteurs ayant bénéficié de conseils	F	113 280	7 753	175 000	77 843		351 025	800 000
			M	160 695	18 983		61 540			
			<35	U/k	-		40 132			
		Nombre de cliniques des plantes en activité	NA	121	121	171	221		236	236
		Nombre de personnes formées aux modules de docteurs des plantes et autres	F	29	-	100	114		189	600
			M	282	-		335			
				U/k	-		U/k			
Résultat 1.2 : Sensibilisation accrue aux services de conseil agricole tenant compte des questions de genre	Sensibilisation accrue aux services de conseil agricole tenant compte des questions de genre	Nombre de parties prenantes concernées formées aux approches de genre	F	220	-	290	301		572	1 500
			M	418	-		296			
			< 35	U/k	-		171			
Résultat 1.3 : Mise en œuvre d'approches complémentaires en matière de vulgarisation	Mise en œuvre d'approches complémentaires en matière de vulgarisation	Nombre d'approches complémentaires de vulgarisation mises à l'essai	NA	2	-	1	3		1	4

Impact	Description	Indicateur	*Désagr.	Référence	2024	2025			2026	**Durée de vie de l'objectif du projet (LOP)
						Cible	Réalisé	Suivi des indicateurs	Cible	
Résultat 2 : Réduction des risques liés aux pratiques de protection des cultures	Faciliter et promouvoir le recours à des pratiques de lutte contre les nuisibles à faible risque qui profitent aux petits agriculteurs, notamment en mettant en place des processus visant à faciliter l'identification et l'utilisation de solutions de lutte biologique	Nombre de petits agriculteurs qui recourent à des pratiques et à des produits phytosanitaires à moindre risque [IPM]	F	14 571	-	40 000	70 059		74 759	150 000
			M	20 670	-		55 386			
			< 35	U/k	-		36 119			
		Nombre de solutions de lutte biologique adoptées dans les systèmes agricoles locaux	NA	0	-	1	-		1	2
Résultat 2.1 : Prise de conscience accrue des risques liés à l'utilisation des pesticides et stratégies visant à réduire ces risques pour les êtres humains, les animaux et l'environnement	Prise de conscience accrue des risques liés à l'utilisation des pesticides et stratégies visant à réduire ces risques pour les êtres humains, les animaux et l'environnement	Nombre de parties prenantes dont la perception des pratiques visant à réduire les risques liés aux pesticides a évolué	F	0	-	35,000	-		65,000	100,000
			M	0	-		-			
				U/k	-		-			
Résultat 2.2 : Promotion des solutions de lutte biologique contre les nuisibles réglementés au Burundi	Promotion des solutions de lutte biologique contre les nuisibles réglementés au Burundi	Nombre d'espèces d'agents de lutte biologique classiques mises en liberté	NA	1	-	-	1		1	2
		Nombre de solutions de lutte biologique complémentaire sélectionnées pour les essais	NA	0	-	1	16		1	2
		Nombre de solutions de lutte biologique complémentaire mises en œuvre	NA	0	-	-	-		1	1

Impact	Description	Indicateur	*Désagr.	Référence	2024	2025			2026	**Durée de vie de l'objectif du projet (LOP)
						Cible	Réalisé	Suivi des indicateurs	Cible	
Résultat 2.3 : Identification d'opportunités de création de revenus pour les jeunes et les femmes dans le domaine des services de protection des cultures à faible risque	Identification d'opportunités de création de revenus pour les jeunes et les femmes dans le domaine des services de protection des cultures à faible risque	Nombre de prestataires de services agricoles ayant acquis les connaissances et les compétences nécessaires	F	0	-	1	20		100	150
			M				21			
			<35				41			
		Nombre d'associations ou d'entreprises dirigées par des femmes ou des jeunes ayant acquis des compétences techniques et commerciales supplémentaires		0	-	1	-		4	5
Résultat 3 : Amélioration des services phytosanitaires	Renforcer la capacité du pays à protéger son agriculture et son commerce contre les risques liés aux nuisibles réglementés	Renforcer les processus et les outils au sein de la Direction de la protection des végétaux afin de soutenir les activités phytosanitaires visant à préserver les pratiques agricoles	NA	0	-	1	2		1	2
		Nombre d'agents qualifiés pour assurer efficacement la prestation des services phytosanitaires	F	2	-	20	-		20	50
			M	8	-		-			
			<35	0	-		-			
		Nombre de plans de lutte contre les nuisibles mis en œuvre dans le cadre de la gestion des risques phytosanitaires	NA	0	-	1	-		2	3
		Un système de surveillance opérationnel pour le suivi et la détection des menaces liées aux nuisibles	NA	0	-	-	-		1	1

Impact	Description	Indicateur	*Désagr.	Référence	2024	2025			2026	**Durée de vie de l'objectif du projet (LOP)
						Cible	Réalisé	Suivi des indicateurs	Cible	
Résultat 3.1 : Mise en œuvre de mesures et de protocoles phytosanitaires	Mise en œuvre de mesures et de protocoles phytosanitaires	Nombre de nuisibles réglementés identifiés avec précision grâce au renforcement des capacités des laboratoires de diagnostic	NA	0	-	1	2		3	4
		Nombre de mesures phytosanitaires mises en place	NA	0	-	1	2		1	2
		Nombre d'agents formés aux mesures et protocoles phytosanitaires	F	2	-	10	14		10	30
			M	8	-		16			
				0	-		9			
Résultat 3.2 : Processus de hiérarchisation des nuisibles intégrés au système national	Processus de hiérarchisation des nuisibles intégrés au système national	Nombre d'outils adaptés au climat (outil de veille prospective, analyse des risques phytosanitaires, rapports d'analyse des nuisibles, registres des risques phytosanitaires) utilisés pour évaluer les risques phytosanitaires	NA	1	1	1	2		1	3
		Nombre de nuisibles dont les risques ont été évalués dans le cadre d'une veille prospective	NA	109	1 791	360	-		731	1 200
		Nombre de personnes formées à l'utilisation de l'outil adapté au climat pour évaluer les risques liés aux nuisibles	F	0	4	10	4		20	30
			M	0	25		18			
			<35	U/k	0					
		Mise à jour du registre national des risques	NA	0	-	-	1		1	1
		Nombre de nuisibles dont le risque a été évalué au moyen d'une PRA	NA	0	0	5	21		10	15

Impact	Description	Indicateur	*Désagr.	Référence	2024	2025			2026	**Durée de vie de l'objectif du projet (LOP)
						Cible	Réalisé	Suivi des indicateurs	Cible	
Résultat 3.3 : Élaboration et mise en œuvre de plans de prévention et de lutte contre les nuisibles réglementés	Élaboration et mise en œuvre de plans de prévention et de lutte contre les nuisibles réglementés	Nombre de plans de prévention et d'intervention élaborés pour les nuisibles réglementés	NA	0	-	1	3		1	2
		Nombre de rapports et d'ensembles de données sur les impacts biologiques et socio-économiques des nuisibles prioritaires qui ont été élaborés et diffusés	NA	0	-	1	1		1	2

*Désagr. - Désagrégation (F - femmes ; H - hommes ; < 35 ans - jeunes)

**L'objectif LOP désigne le résultat total attendu pour un indicateur spécifique sur toute la durée d'un projet. Il s'agit d'un indicateur cumulatif qui synthétise les progrès réalisés au cours de toutes les années du projet

Annexe 3:

Évolution du suivi des indicateurs spécifiques aux donateurs en 2025



Annexe 3 : Évolution du suivi des indicateurs spécifiques aux donateurs en 2025

Le tableau présente les résultats actualisés par rapport aux indicateurs spécifiques aux donateurs, notamment les valeurs de référence, les objectifs pour 2025, les résultats cumulés et un code couleur indiquant l'état d'avancement.

Contrairement à 2024, année qui s'est principalement concentrée sur l'établissement de la situation de référence et la mise en place du système de suivi, d'évaluation et d'apprentissage (MEL) au cours d'une période de mise en œuvre raccourcie, 2025 constituera une année complète de mise en œuvre, marquée par des progrès mesurables au niveau des réalisations, des résultats et de certains indicateurs d'impact. Des systèmes de suivi ont désormais été mis en place, permettant d'évaluer les performances par rapport à des objectifs annuels définis.

Les chiffres relatifs à l'atteinte des agriculteurs sont estimés de manière prudente et ne tiennent compte que des interactions directes. La diffusion secondaire des connaissances entre agriculteurs n'est pas prise en compte afin de réduire au minimum le risque de double comptage au sein de la population agricole burundaise, relativement concentrée.

Afin d'offrir une vue d'ensemble claire, un système de code couleur inspiré des feux de signalisation a été mis en place pour classer les progrès, comme indiqué ci-dessous :

Couleur	Catégorie	Description
	En bonne voie pour atteindre les objectifs futurs.	Une référence a été établie et des mécanismes de suivi ont été mis en place. Comprend également les indicateurs pour lesquels l'objectif du projet a déjà été atteint.
	Référence établie, suivi en cours.	Les données de référence ont été recueillies, le suivi a été mis en place et des progrès initiaux ont été réalisés en vue d'atteindre les résultats escomptés, mais un suivi supplémentaire est nécessaire.
	Suivi retardé/à surveiller.	Indicateurs pour lesquels la collecte de données a pris du retard ou pour lesquels les mécanismes de suivi n'ont pas encore été mis en place.
	Pas encore applicable en 2025	Indicateurs d'impact et de résultats pour lesquels il faudra attendre un certain temps avant de pouvoir évaluer les résultats mesurables ; liés aux objectifs pour 2025/2026.

Le tableau des résultats ci-dessous présente en détail les progrès réalisés pour chaque indicateur spécifique aux donateurs, selon la classification mentionnée ci-dessus.

Niveau de résultat	Indicateur	*ID FNS	**Désagr.	Référence-2024	2024	2025			Objectif 2026	***Durée de vie du projet (LOP)
						Cible	Réalisé	Suivi des indicateurs		
Résultat	B.1.1. Nombre de petits agriculteurs qui parviennent progressivement à dégager un revenu de subsistance	B.1.a	Femme	32 189	-	20 000	37 224		39 732	144 000
			Homme	52 079	-		29 400			
			< 35	U/k	-		19 263			
	B.1.2. Nombre de petits agriculteurs qui réduisent progressivement l'écart de rendement	B.1.b	Femme	40 079	-	50 000	28 694		93 326	240 000
			Homme	56 595	-		22 662			
			< 35	U/k			14 849			
	B.1.3. Nombre de petites agricultrices ayant vu leur autonomie s'accroître progressivement	B.1.c	Femme	101 952	-	52 000	70 059		78 000	224 200
			< 35	U/k	-		20 317			
	B.1.4. Nombre de petits agriculteurs dont les moyens de subsistance sont devenus plus résistants aux chocs	B.2	Femme	536	-	3 200	9 582		4 800	9 700
			Homme	1 164	-		6 462			
			< 35	U/k			8 139			
	D.1. Nombre de petits agriculteurs qui adoptent de nouvelles technologies ou pratiques visant à transformer les systèmes alimentaires pour obtenir des résultats souhaitables	1.1 (*FNS-RF)	Femme	101 952	-	161 800	77 843		242 700	720 000
			Homme	144 625	-		61 540			
			< 35	U/k	-		40 132			
	D.2. Nombre d'instituts de recherche et de vulgarisation spécialisés dans la sécurité alimentaire et nutritionnelle ayant bénéficié d'interventions visant à renforcer leurs capacités	1.2 (*FNS-RF)	NA	4	-	2	5		2	8
	E.1. Nombre de réformes ou d'améliorations apportées aux principales politiques, lois et réglementations (inter)nationales en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle, bénéficiant à au moins plusieurs dizaines de milliers de personnes sous-alimentées et/ou de petits agriculteurs	2.1 (*FNS-RF)	NA	0	-	1	3		1	2

Niveau de résultat	Indicateur	*ID FNS	**Désagr.	Référence-2024	2024	2025			Objectif 2026	***Durée de vie du projet (LOP)
						Cible	Réalisé	Suivi des indicateurs		
Résultat	B.2.1. Nombre de petits agriculteurs directement concernés par des actions visant à améliorer de manière structurelle et systémique leurs performances agricoles	B.x.1.1	Femme	2 620	7 753	20 000	47 252		20 000	70 000
			Homme	5 691	18 983		31 863			
			< 35	U/k	267		40 132			
	B.2.2. Nombre de petits agriculteurs directement concernés par des actions visant à améliorer de manière temporaire/ partielle leurs performances agricoles	B.x.1.2	Femme	11 842	-	16 000	30 299		24 000	71 000
			Homme	18 598	-		29 386			
			< 35	U/k	-		u/k			
	C.2.2. Nombre d'hectares de terres agricoles exploitées par des petits agriculteurs directement concernés par des activités visant à améliorer de manière temporaire/partielle la durabilité agroécologique	C.x.1.1	NA	2 244	7 219	20 000	21 360		80 000	100 000
	3. Dans quelle mesure cette activité contribue-t-elle au domaine de résultats d'amélioration de l'environnement propice à la FNS ?	NA	NA				Se reporter au texte descriptif			
	D.0. Mesures visant à favoriser les changements, les transitions ou les transformations souhaités dans les systèmes alimentaires	NA	NA				Se reporter au texte descriptif			

*FNS - Sécurité alimentaire et nutritionnelle

**Désagrégation (F - femmes ; H - hommes ; < 35 ans - jeunes)

***Objectif LOP désigne le résultat total attendu pour un indicateur spécifique sur toute la durée d'un projet. Il s'agit d'un indicateur cumulatif qui synthétise les progrès réalisés au cours de toutes les années du projet.

Annex 4:

Aperçu des risques

(mis à jour en décembre 2025)



Annexe 4 : Aperçu des risques (mis à jour en décembre 2025)

*Le texte en rouge indique les modifications apportées au registre des risques.

Risques et implications	Impact	Probabilité	Total	Stratégie de gestion des risques	Risque résiduel total
RISQUES CONTEXTUELS (nationaux, régionaux, politiques, thématiques)					
L'instabilité politique, les tensions géopolitiques dans la région des Grands Lacs, le terrorisme, la criminalité et l'absence de mesures de santé et de sécurité, qui constituent autant de menaces pour la sécurité du personnel et entraînent des retards dans la mise en œuvre des programmes.	5	3	15	Donner la priorité à l'établissement de relations solides avec les partenaires locaux qui soutiennent les opérations et la logistique sur le terrain. Une police d'assurance « Voyages d'affaires et accidents corporels » a été souscrite pour le personnel du CABI. Recours à des experts externes en matière de politiques et de conseil (par exemple, l'UNDSS). Réévaluer régulièrement les conditions de travail au Burundi, y compris les recommandations et la couverture d'assurance en cas de zones de conflit.	5x2 = 10
Risques liés aux partenariats dans le pays, notamment : - Les autorités locales et nationales ne disposent ni des moyens ni des budgets nécessaires pour répondre aux priorités du programme. - L'incapacité à établir les nouveaux partenariats nécessaires pour étendre ou intensifier les activités.	4	3	12	Procéder régulièrement à un examen des parties prenantes afin de s'assurer que les partenaires appropriés sont en place. Veiller à maintenir une bonne collaboration avec les gouvernements et les partenaires d'exécution, pour toutes les composantes du projet. Élaborer des plans de développement durable afin de garantir l'engagement et l'investissement à moyen et long terme des partenaires. Comprendre et respecter les directives et les politiques nationales.	3x2 = 6
Concurrence avec d'autres projets ou organisations au Burundi pour l'obtention de ressources humaines et financières, notamment en raison de la disponibilité limitée de consultants qualifiés dans des domaines techniques spécialisés.	4	4	16	Veiller à ce que les interventions et les objectifs soient bien alignés sur les priorités nationales, locales et celles des partenaires. Des consultations et des échanges réguliers avec l'ambassade des Pays-Bas et d'autres donateurs institutionnels afin de veiller à la cohérence avec les autres initiatives plutôt qu'à la duplication de celles-ci. Découvrir les modèles hybrides, dans lesquels des consultants internationaux travaillent à distance et viennent compléter le travail des experts locaux. Conclure des accords-cadres ou des protocoles d'entente avec les principaux établissements techniques afin de garantir un réseau constant de personnel qualifié.	4x2 = 6
Le nombre de partenaires du secteur privé intéressés par une collaboration avec le projet est insuffisant.	4	3	12	Collaborer avec les partenaires du secteur privé afin de s'assurer que le programme tient compte de leurs besoins et que nos offres sont clairement présentées. Identifier les entités du secteur privé actives au niveau local et régional, sans nécessairement l'être à l'échelle mondiale.	4x2 = 8

Risques et implications	Impact	Probabilité	Total	Stratégie de gestion des risques	Risque résiduel total
Les pénuries de carburant entraînent de graves perturbations dans les transports et la logistique, ce qui se traduit par des retards dans les activités des projets et une augmentation des coûts d'exploitation.	4	4	16	Collaborer avec les fournisseurs locaux de carburant afin de garantir des sources d'approvisionnement fiables et de donner la priorité au carburant nécessaire aux opérations essentielles du projet. Optimiser la consommation de carburant en planifiant et en organisant les transports et les activités sur le terrain de manière à réduire au minimum la consommation de carburant. Élaborer et tenir à jour un plan d'urgence en cas de pénurie de carburant, comprenant des stratégies visant à limiter les retards et à adapter le calendrier du projet si nécessaire. Une réserve pour imprévus sera intégrée au budget du projet afin de couvrir d'éventuelles hausses des prix du carburant ou des frais de transport, grâce à une réaffectation des fonds existants.	$4 \times 2 = 8$
La situation économique du pays entraîne des pertes financières pour le projet.	3	4	12	Prévoir une réserve dans le budget du projet pour faire face aux coûts imprévus, notamment l'inflation et/ou les fluctuations défavorables des taux de change.	$2 \times 3 = 6$
RISQUES DU PROJET					
Les prestataires de services agricoles ne souhaitent pas utiliser les outils numériques ou n'en ont pas les capacités techniques.	5	2	10	Veiller à ce que les prestataires de services bénéficient d'une formation, d'un entraînement et d'un soutien suffisants.	$5 \times 1 = 5$
Les problèmes de connectivité, associés aux difficultés d'adoption par les utilisateurs et aux lacunes en matière de capacités, limitent l'utilisation efficace des outils de conseil numériques par les prestataires de services agricoles.	4	3	12	Déployer des versions hors ligne des outils numériques et proposer les supports de formation dans plusieurs formats. Organiser des sessions de remise à niveau pour les utilisateurs. Améliorer la convivialité des outils numériques. Renforcer le suivi de l'engagement numérique.	$2 \times 2 = 4$
Les modèles économiques des entreprises agroalimentaires et des produits à faible risque ne sont pas viables.	5	4	20	Élaborer des modèles économiques durables pour l'ensemble des services avant de décider d'investir davantage dans des projets visant à renforcer les capacités ou les compétences. Veiller à ce que les fournisseurs de produits à faible risque aient évalué les opportunités du marché avant d'investir dans des activités de test et de vente.	$4 \times 2 = 8$
La dépendance vis-à-vis des partenariats nationaux entraîne des perturbations dans la mise en œuvre.	4	3	12	Veiller à maintenir une bonne collaboration avec les gouvernements et les partenaires d'exécution pour toutes les composantes du projet, en s'assurant que ces dernières font preuve d'un engagement suffisant envers les objectifs du projet.	$3 \times 2 = 6$

Risques et implications	Impact	Probabilité	Total	Stratégie de gestion des risques	Risque résiduel total
Les modalités de mise en œuvre conduisent les partenaires à se décharger de leurs responsabilités, puisque c'est le CABI qui assume leur rôle.	4	3	12	Le CABI et ses partenaires ont conclu des accords clairs concernant leurs rôles et responsabilités, notamment sur la manière dont la mise en œuvre des interventions sera progressivement transférée aux partenaires.	3x2 = 6
Des pratiques de gestion inadéquates qui limitent la visibilité et le suivi des progrès et des problèmes.	5	2	10	Définir les responsabilités des membres du personnel de PlantwisePlus Burundi, notamment en matière de contrôle du budget et des dépenses.	3x1 = 3
Un décalage entre le calendrier du projet et les processus réglementaires et opérationnels pourrait empêcher certaines interventions clés (par exemple, les programmes de lutte biologique) d'atteindre le stade de la mise en œuvre avant la clôture du projet en 2026.	5	3	15	Accélérer les étapes préparatoires ; harmoniser les calendriers ; consigner les résultats intermédiaires ; étudier les possibilités de financement pour la suite.	4x2 = 8
Le manque de pérennité des services et des outils nouvellement mis en place se traduit par des produits et services inabordables ou inutiles, dont l'impact est de courte durée et qui ne sont plus utilisés par les partenaires une fois les interventions du CABI terminées.	5	3	15	Identifier les organismes publics ou privés compétents qui seraient chargés de la gestion des services ou produits proposés. Convenir d'un plan d'affaires approprié avec les parties prenantes concernées. Veiller à ce que les prestataires de services bénéficient d'une formation, d'un entraînement et d'un soutien suffisants. Élaborer conjointement une stratégie de sortie avec les partenaires concernés afin de garantir une appropriation durable.	3x2 = 6
Le manque de personnel et les mauvaises pratiques de gestion entraînent des retards dans la mise en œuvre et le non-respect des délais.	5	3	15	Réduire la dépendance vis-à-vis de certaines personnes en mettant en place une planification de la relève bien gérée. Identifier les postes clés et recruter de nouveaux collaborateurs ou promouvoir des collaborateurs actuels à ces postes afin de contribuer à la mise en œuvre des activités du projet. Confier certaines tâches de mise en œuvre à des partenaires, notamment lorsque le CABI ne dispose pas de l'expertise nécessaire.	4x2 = 8
Des estimations budgétaires erronées avant le lancement du projet, entraînant une répartition inadéquate des fonds.	4	2	8	Dans la mesure du possible, adopter une approche ascendante pour l'élaboration du budget et la planification des activités. Mettre en place un système de suivi efficace tant pour les livrables que pour les dépenses. Ajuster les budgets au moyen de processus de révision des prévisions tout au long de la période de mise en œuvre.	4x1 = 4
Absence de responsabilité de la direction quant aux dépenses liées aux projets.	3	3	9	Établir des rapports comptables mensuels et expliquer les écarts significatifs. Veiller à ce que les rapports fassent l'objet d'audits internes et externes.	3x2 = 6

Risques et implications	Impact	Probabilité	Total	Stratégie de gestion des risques	Risque résiduel total
RISQUES INSTITUTIONNELS					
Les activités de CABI nuisent aux relations locales, nationales ou régionales (par exemple, les relations commerciales), ce qui porte atteinte à sa réputation.	5	2	10	Comprendre et respecter les mandats et les politiques nationaux et régionaux, ainsi que leurs recoupements.	5x1 = 5
Une mauvaise compréhension de la législation nationale relative aux produits phytopharmaceutiques conduit le CABI à mener des activités illégales ou soumises à des restrictions.	5	2	10	Collaborer avec les partenaires nationaux pour recueillir les informations pertinentes. Suivre les modifications législatives susceptibles d'avoir une incidence sur les conseils prodigués dans le cadre des projets ou sur leur fonctionnement, et en rendre compte. Adapter les conseils aux agriculteurs à la législation nationale. Respecter (et aider les partenaires à mieux comprendre) les codes de conduite internationaux, par exemple le Code de conduite de la FAO relatif à l'importation et à la dissémination d'agents de lutte biologique exotiques.	5x1 = 5
Pertes financières et/ou fraudes commises par des collaborateurs externes, entraînant une atteinte à la réputation et l'échec de la réalisation du projet.	3	2	6	Une politique relative aux collaborateurs est en place ; elle prévoit notamment l'obligation de procéder régulièrement à une évaluation des risques liés aux collaborateurs externes et de prendre les mesures correctives qui s'imposent. Des accords écrits ont été conclus avec les collaborateurs externes et le montant des avances de trésorerie a été limité afin de réduire les risques. Maintenir un contact régulier avec les partenaires et faire le point sur les avances en cours.	2x1=2
Risques liés aux droits de propriété intellectuelle, tels que : - Le non-respect de la législation sur la protection des données peut donner lieu à des poursuites judiciaires. - Manquement à l'obligation de protéger la propriété intellectuelle du CABI. - La diffusion, au nom du CABI, d'avis techniques et scientifiques erronés ou obsolètes concernant la lutte intégrée contre les nuisibles, ce qui entraîne un risque pour la réputation de l'organisation.	4	3	12	Veiller à ce que les questions relatives à la protection des données soient prises en compte lors de la conception et de la mise en œuvre des outils et des produits. Veiller à ce que la propriété intellectuelle existante et future du CABI soit protégée dans les contrats clés. Sensibiliser à la protection de la propriété intellectuelle dans les contrats juridiques, notamment par le biais de formations, etc. Veiller à ce que les conseils techniques et scientifiques sur la gestion intégrée des nuisibles, formulés au nom du CABI, soient régulièrement revus et mis à jour. Veiller à ce que les licences et les accords nécessaires soient en place avec les tiers pour les produits éditoriaux du CABI.	3x2=6

Risques et implications	Impact	Probabilité	Total	Stratégie de gestion des risques	Risque résiduel total
Risques liés aux médias et à la recherche, notamment : - Le système de gestion de contenu ne parvient pas à identifier les personnes concernées, ce qui soulève des problèmes liés aux données à caractère personnel et entraîne des risques pour la réputation et des risques juridiques. - Des données personnelles et confidentielles non protégées pendant le déroulement du programme, ce qui a causé un préjudice aux participants et porté atteinte à la réputation et aux intérêts juridiques du CABI. - Des participants à la recherche subissent un préjudice dans le cadre des activités de PlantwisePlus.	4	3	12	Sensibiliser le public aux droits à l'image et demander l'autorisation des personnes concernées avant toute utilisation médiatique. La collecte de données personnelles et confidentielles est limitée au strict nécessaire ; les ensembles de données sont anonymisés et stockés avec un accès restreint. Toute recherche impliquant des sujets humains doit être approuvée par un comité d'éthique.	4x2 = 8
Retards dans la mise en place des services de cliniques des plantes dus aux transitions postélectorales et à la restructuration administrative en cours au sein du gouvernement (par exemple, manque de clarté des mandats, harmonisation des rapports et gestion des docteurs des plantes).	4	3	12	Collaboration post-électorale avec les autorités afin d'assurer la continuité du processus décisionnel ; adaptation aux mandats institutionnels en constante évolution ; soutien aux structures décentralisées ; priorité accordée à l'intégration des cliniques des plantes dans les systèmes de reporting, les descriptions de poste et les cadres opérationnels.	3x2 = 6
Le fait de dépendre d'un nombre limité d'experts techniques spécialisés (par exemple dans la lutte biologique et le diagnostic) engendre des goulots d'étranglement et des risques liés à la continuité.	4	3	12	Renforcer les capacités par la formation ; encourager la spécialisation ; favoriser le transfert de connaissances ; élargir le réseau d'expertises.	3x2 = 6



10:55

CABI Digital Library

cabidigitallibrary.org

Connexion

Menu

CABI Digital Library

Recherche et apprentissage en agriculture, environnement et sciences appliquées de la vie

Rechercher dans la bibliothèque numérique CABI

Recherche Avancée

Chercher

Decouvrez les domaines que nous couvrons

Voir tous les sujets

Avec plus de 100 ans de recherche et d'application scientifiques qui sous-tendent notre travail, CABI soutient l'étude, la pratique et le développement professionnel grâce à notre gamme de produits d'édition, de services de recherche et d'outils de soutien.

Que vous soyez un chercheur ayant besoin de ressources de pointe,

anglais

français

L'objectif de PlantwisePlus Burundi est d'atteindre 75 % des petits agriculteurs du Burundi, en leur donnant accès aux connaissances et aux compétences dont ils ont besoin pour améliorer leurs pratiques de production et produire davantage de produits alimentaires

Organisme national responsable :



PlantwisePlus Burundi bénéficie du soutien financier de :



Ministry of Foreign Affairs of the
Netherlands

Contact

Pour en savoir plus et discuter de la manière dont vous pouvez participer à cette nouvelle initiative passionnante, veuillez contacter l'une des personnes suivantes :

Janny Vos, Directrice du développement des partenariats

E: j.vos@cabi.org

Willis Ochilo, Scientifique principal

T: +254 (0)20 2271000/20

E: w.ochilo@cabi.org

www.plantwiseplus.org